

Bulletin du

PÉRIODIQUES

JUIL 1973

BIBLIOTHÈQUE
DE MONTRÉAL

Bibliothèque Ville De Montreal,
1210, rue Sherbrooke est,
Montreal, 133, Que.

C.J.

Port de retour garanti.

1590 Avenue McGregor, Montréal 109

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —
Permis No. 10,020.

CERCLE JUIF



Montréal, Juin 1973

No. 164

Dix-neuvième Année



Photo représentant Messieurs Nathan Cummings et Maxwell Cummings lors de l'inauguration de "l'Edifice Cummings" des Services Communautaires Juifs à Montréal, 5151 Chemin de la Côte Ste-Catherine, et dont la contribution généreuse rendit possible la construction.

Les Droits de l'Homme au Québec

La Ligue des Droits de l'Homme nous propose cette semaine un projet de Charte Québécoise des Droits de l'Homme, qui représente sans distinction aucune, une agglomération de principes, aussi bien de prétendus droits collectifs, que de droits de l'homme proprement dits et qui aboutissent à une atmosphère de contradictions et même de désarroi, à laquelle on ne peut se soustraire.

Dans un article publié dans ce même numéro du Bulletin du Cercle Juif, nous procédons à une étude plus approfondie des "droits linguistiques" dont cette Charte Québécoise des Droits de l'Homme, élaborée par la Ligue des Droits de l'Homme, veut se faire le défenseur.

Mais nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer d'ores et déjà notre étonnement, à voir d'une part affirmés les droits de *l'individu* à l'égalité, la liberté, la justice et le respect de sa personne par autrui, et assister d'autre part à des prétentions de législations arbitraires en ce qui concerne les droits linguistiques et qui aboutiraient à la discrimination.

* * *

Le Canada dont le Québec fait partie, est depuis des centaines un pays bilingue par excellence et le Québec a contribué à ce bilinguisme, par des écoles où l'on n'enseignait que le français et d'autres que l'anglais.

Aussi est-il paradoxal aujourd'hui, que la Ligue des Droits de l'Homme, qui devrait se faire appeler plutôt la Ligue de la majorité, veuille soudainement faire adopter une législation en Décembre 1973, faisant table rase de ce passé linguistique en créant de but en blanc un "Etat de langue française" sans exceptions, au sein duquel on n'accorderait que des simulacres d'existence et de liberté linguistique, à ceux qui ne sont point encore francophones.

Ceci constitue non point une déclaration et une mise en oeuvre des Droits de l'Homme, mais bien leur négation la plus absolue au profit d'une majorité, qui, soudainement, deviendrait totalitaire, chauvine et dirons-nous même, oppressive.

De pareilles tentatives législatives ne peuvent qu'indisposer une population ancestralement instaurée au Québec, qui a contribué au développement et à l'épanouissement de celui-ci, sur le plan aussi bien économique que culturel, et qui se voit du jour au lendemain refuser le droit de cité à l'égalité, à la justice et au respect humain.

L'histoire récente européenne nous a mis sous les yeux, l'illustration de pareilles législations arbitraires et discriminatoires, qui ont abouti en des abus intolérables.

* * *

Nous sommes partisans, foncièrement sincères et convaincus, de la francophonie incitative, harmonieuse et sereine au Québec, mais certainement pas d'une francophonie imposée et mise en exécution par "l'Etat", selon le voeu de la Ligue des Droits de l'Homme.

Nous voulons que la langue prioritaire de travail du Québec soit le français, mais nous ne pouvons concevoir que cela puisse être atteint par une législation telle que celle suggérée, par la Ligue des Droits de l'Homme, qui, loin de protéger l'Homme, et loin de reconnaître les intérêts réels du Québec, adopte et se plie à un esprit étroit de nationalisme, de totalitarisme, qui frise l'arbitraire.

* * *

Dans un Québec francophone, par la collaboration sereine et libre de tous ses habitants, nous voulons que la langue française soit adoptée pour le bien de tout le monde et non point pour la discrimination de plus d'un million de Québécois qui, nous en sommes convaincus, veulent sincèrement faire du français la langue du travail au Québec. Il est raisonnable qu'il en soit ainsi, en présence des cinq millions de franco-québécois, mais cela ne peut se faire par voie coercitive, mais uniquement par conviction, incitation et bonne volonté réciproque dans un esprit de fraternité sincère et serein.

L'on ne peut effacer l'oeuvre des siècles, admise et acceptée durant des siècles au Québec, moyennant la suggestion d'une législation soudaine, contraire aux Droits de l'Homme.

Conseil du multiculturalisme

M. Saul Hayes, C.R., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, est nommé Président Régional du Bureau de ce Conseil pour le Québec.

* * *

Le Gouvernement Canadien annonça la formation d'un Conseil Consultatif Canadien pour le multiculturalisme et l'institution de sept nouveaux programmes gouvernementaux, destinés à provoquer une prise de conscience multiculturelle des citoyens, dans un cadre bilingue.

Le rôle de ce nouvel organisme sera celui de conseiller le ministre, sur toutes questions ayant trait à la mise en oeuvre de la politique multiculturelle du Gouvernement Fédéral.

Les programmes appliqués auront trait aux entités culturelles canadiennes, aux subventions en faveur du multiculturalisme, au développement de centres multiculturels et d'études aux communications, aux conférences canadiennes multiculturelles et aux moyens d'enseigner une troisième langue.

Ce Conseil représentera les différents groupes ethniques du Canada et comprend un Président, deux vice-présidents et cinq présidents régionaux dont, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, Me Saul Hayes, C.R., LL.D., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, qui représentera la Province du Québec.

De plus, le Conseil comprend 95 membres répartis dans toutes les Provinces du Canada, dont onze au Québec et 43 en Ontario.

Le Ministre convoquera annuellement une réunion nationale du Conseil et, en outre, pourra demander des assemblées régionales. Les membres du Conseil sont nommés par le Ministre pour une période de trois ans et leur mandat peut être renouvelé une seule fois.

Les principes du multiculturalisme édictés par le Gouvernement d'Ottawa, seraient demeurés purement académiques sans la création du Conseil du Multiculturalisme qui pourra procéder à leur application et à leur réalisation.

M. CHARLES R. BRONFMAN, Président de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal



M. Charles R. Bronfman
Président de l'A.J.C.S.

Le Congrès Juif Canadien a le plaisir d'annoncer que M. Charles R. Bronfman vient d'être désigné Président de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal, qui s'est installée dans ses nouveaux locaux, 5151 Chemin Côte Ste-Catherine, Edifice Cummings.

Cette Association coordonne et dresse les plans des souscriptions faites à

Montréal en faveur de ses 21 organisations affiliées qui dispensent des services de santé, sociaux, récréatifs et culturels aux Montréalais.

M. Charles R. Bronfman en fut durant deux ans le Président du Comité Exécutif et succède actuellement à M. Monty Berger, Président des années 1971-1973.

M. Charles R. Bronfman est Président de "The House of Seagram Ltd"; Vice-Président et Directeur de "Distillers Corporation - Seagrams Limited"; Président de "Cemp Investments Ltd"; Président et Directeur de "Supersol Ltd", Israël; Directeur de la Banque de Montréal et des Lignes aériennes "Canadien Pacific".

Il est membre de la Congrégation Shaar Hashomayim et du Temple Emanuel à Montréal.

L'une des oeuvres civiques les plus récentes de M. Bronfman fut l'obtention d'une franchise relative au baseball en faveur de la Ville de Montréal. Il est Président du "Montreal Baseball Club Ltd" — les très populaires "Expos" qui ont reçu un accueil enthousiaste de la part de la population locale.

Il est Gouverneur à vie de l'Hôpital Général Juif; Gouverneur du YM-YWHA de Montréal; Gouverneur de la Chambre de Commerce "Junior" du District de Montréal, ainsi que Directeur du Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs, section du Québec.

M. Charles R. Bronfman est également membre de "Young Presidents' Organization Inc.", de la Chambre de Commerce de Montréal, du Conseil Général de l'Industrie de la Province de Québec et du "National Advisory Council on Fitness & Amateur Sport".

25ème Anniversaire de la Création de l'État d'Israël Réception au Consulat Général d'Israël

M. le Consul Général d'Israël David Ephrati et Madame, recevaient le 7 mai 1973, avec leur hospitalité et courtoisie coutumières, de nombreuses personnalités afin de célébrer le 25ème anniversaire de la création de l'État d'Israël.

Parmi l'assistance l'on remarquait des journalistes; des Juges du Québec dont Messieurs Philippe Ferland, Allan Gold et Harold Lande; des membres du clergé dont Mgr. André Cimichella; Soeur Marie-Noëlle de Baille-

hache de Sion; des personnalités politiques telles que M. René Lévesque, Chef du Parti Québécois, M. Jacques Côté, Chef du Protocole de la Province du Québec et l'Hon. Maurice Sauvé; de nombreux Rabbins représentants du culte juif; des personnalités, Présidents et Membres de l'Exécutif des Organisations Juives de Montréal dont M. Allan Bronfman, M. Saul Hayes, C.R., LL.D., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, M. Léon Kronitz, ancien Vice-Prési-

(Lire la suite à la page 4)

Hommages à M. Ben Beutel

Le Congrès Juif Canadien s'identifie aux hommages présentés à M. Ben Beutel par les amis canadiens de l'Université Bar-Ilan à l'occasion de sa désignation en tant que membre honoraire de celle-ci.

M. Murray Spiegel, C.R., Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien, adressa les félicitations et appréciations du Congrès Juif Canadien à M. Ben Beutel pour la direction éclairée qu'il assumait durant de nombreuses années en matière d'éducation juive à Montréal.



M. Ben Beutel remplit les fonctions de Président du Comité de l'Éducation du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est, et de Président de l'Association Unifiée de Talmud Torah, durant plus d'un quart de siècle.

Il est actuellement Président de l'Association des Ecoles Juives Diurnes du Grand Montréal, qui oeuvre étroitement avec le Congrès Juif Canadien.

M. Monroe Abbey, C.R., précédent président du Congrès Juif Canadien, tint à se joindre aux hommages présentés à M. Ben Beutel.

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le
CONGRÈS
JUIF CANADIEN

1590 Avenue McGregor
Montréal 109
Tél. 931-7531

Rédacteur en chef:
VITTORIO RODRIGUEZ

Inauguration du nouveau siège de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal "ÉDIFICE CUMMINGS"

Le 2 Mai 1973 fut inauguré en présence d'une assistance d'environ 1,000 personnes, le nouveau siège de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal, 5151 Chemin de la Côte Ste-Catherine, juste en face du Centre Saydie Bronfman.

L'érection de cet Edifice fut rendue possible grâce à la générosité de Messieurs Nathan et Maxwell Cummings et grâce aussi aux fonds obtenus par la vente de l'ancien centre communautaire du 493 Rue Sherbrooke Ouest et de la Bibliothèque Juive.

Auparavant, les sièges des Agences affiliées de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal étaient éparpillés à travers la ville; plusieurs d'entre eux dans des appartements loués et pour la plupart éloignés du centre géographique actuel de la communauté juive.

Le nouvel édifice des Services Communautaires — Edifice Cummings — centralise actuellement tous ces services sur une base plus économique et rationnelle et les rend en conséquence plus efficaces et plus à la portée des membres de la communauté.

Le groupe qui présida à la construction de l'Edifice était composé de son Président M. Gordon Brown, ancien Président de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal, et d'un Comité qui comprenait en outre Messieurs Joe Ain, Ben Chazonoff, Norman Cohen, Maxwell Cummings, Alvin Guttman, William Herscovitch, Boris G. Levine, C.A., Hyman Rosenfeld, Chaim Spilberg et Mme Jack E. Zittler.

Le rez-de-chaussée de l'Edifice abrite la Bibliothèque et un Auditorium de 300 sièges.

Le 2ème étage abrite l'Association de l'Age d'Or, l'Administration des Camps de Vacances ainsi que les Services d'Aide aux Immigrants Juifs.

Le 3ème étage comprend l'Administration des Résidences Caldwell pour les personnes âgées, les Services familiaux de l'Institut du Baron de Hirsch, les bureaux du Service Social Juif du Travail et de Placement.

Au 4ème étage est installée l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal.

Enfin, l'étage inférieur comporte la Bibliothèque infantine, les salles d'imprimerie, de poste, de papeterie, ainsi qu'un Mémorial dédié à l'Holocauste qui devra être érigé.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, M. le Président du Comité de Construction Gordon Brown déclara que son mandat était terminé et présenta officiellement à M. Monty Berger, Président de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal, la clé du nouvel édifice.

M. Gordon Brown s'exprima en ces termes:

"Maintenant, Mesdames et Messieurs, à part quelques petites retouches, mes devoirs de Président du Comité de l'Edifice ont pris fin et je suis honoré de présenter à Monty Berger, Président de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal la clé symbolique de cette Association et de l'Edifice Cummings. . . édifice érigé en vue d'aider et de servir les membres de notre communauté".

M. Monty Berger, Président, s'exprimant en français et en anglais, prononça entre autres les paroles suivantes:

"J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre 8ème Réunion Annuelle et Conférence Communautaire de l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal.

Aujourd'hui, nos mandants ont la meilleure opportunité de l'année de se réunir, d'examiner de près les détails de nos problèmes majeurs auxquels notre communauté doit faire face, et de se faire entendre et proposer une solution à ceux-là.

C'est la tâche du Président en de telles occasions de reviser l'année écoulée et de vous présenter, à vous mandants, les observations de ce qu'ont été les phases critiques des douze mois écoulés. J'ai essayé de concrétiser mes pensées en ce message présidentiel qui fait partie du

Rapport Annuel que vous avez reçu. Mais je voudrais quand même souligner brièvement et en particulier certains sujets. Vous avez éprouvé le sentiment que l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal devrait travailler avec tous les secteurs de la communauté — spécialement en ce qui a trait au Gouvernement — et de pourvoir à une assistance aux pauvres. Il en résulte que l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal a préparé et soumis un mémoire sur la pauvreté et a travaillé avec des groupes contre celle-ci, afin de majorer le taux d'assistance et de réaliser d'autres améliorations dans le programme gouvernemental.

La Conférence a recommandé des programmes étendus afin que notre communauté soit plus au courant des services des agences communautaires. A ces fins, nous avons intensifié notre programme d'information relatif à nos services et nous avons approché plusieurs juifs pauvres directement à travers le Bureau de Placement Juif, en vue d'améliorer leur sort et nous accroîtrons ces efforts maintenant que nous sommes dans notre nouvel édifice. La Conférence a cru que des centres diurnes devraient être établis afin de prendre soin des enfants, et à travers le "Y", la communauté a maintenant deux centres de ce genre. Il existe un grand besoin d'augmenter cela et avec l'Appel Unifié du Grand Montréal, nous faisons pression pour que l'action publique suive une telle direction. Néanmoins et franchement, les perspectives à ce jour ne sont pas très brillantes et l'Association des Oeuvres de Charité de la Communauté Juive de Montréal

(Lire la suite à la page 5)

25ÈME ANNIVERSAIRE. . .

(Suite de la page 3)

dent de la Fédération Sioniste Canadienne, Mme B. Bloomfield, Présidente Nationale de la Hadassah, M. Alan Rose, Directeur Exécutif Adjoint du Congrès Juif Canadien; des représentants de la communauté juive francophone dont M. Elias Malka, ancien Président de l'Association Sépharade Francophone, et le Dr. Jean-Claude Lasry, président actuel.

Un vin d'honneur fut servi au cours duquel tous ceux présents souhaitèrent "Léhaïm" — longue vie — à l'Etat d'Israël.

La Charte et la Commission Québécoises des Droits de l'Homme

Les Suggestions de la Ligue des Droits de l'Homme

Les Droits de l'Homme ne présentent point un problème nouveau pour l'humanité puisque leur affirmation remonte à l'antiquité la plus reculée. Moïse, Sophocle, Platon et bien d'autres s'en étaient fait les défenseurs.

La liste des révolutions pour les Droits de l'Homme, serait bien longue et édifiante, pour aboutir plus près de nous à la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, à la Déclaration Canadienne des Droits de l'Homme de 1960 et aux divers Codes des Droits de l'Homme qui ont été promulgués par les Provinces du Canada.

En ce qui concerne le Québec, déjà en 1963, le Professeur Jacques-Yvan Morin de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, publiait une étude sur une "Charte des Droits de l'Homme pour le Québec", parue dans le McGill Law Journal.

* * *

Actuellement, le projet de la "Ligue des Droits de l'Homme du Québec" qui comporte 102 articles, aborde sans grande distinction, aussi bien les droits individuels que ceux collectifs et considère aussi bien l'individu que la communauté, la famille que les droits politiques, les droits à l'éducation, au travail, au bien-être, les obligations de l'Etat vis-à-vis du peuple et de la communauté, les droits devant la justice.

Cette Ligue introduisit en outre un nouveau chapitre, aux Droits de l'Homme que l'on ne trouve point dans les Déclarations des Droits de l'Homme antérieures et qui se réfère pour le Québec "aux droits linguistiques et culturels des minorités ethniques et de la majorité".

Si les autres chapitres, dont nous venons de mentionner les titres énumèrent des principes et offrent dans leurs grandes lignes des dispositions d'application égalitaires, nous assistons en ce qui concerne "Les droits linguistiques et culturels des minorités ethniques et de la majorité", à une prise de position qui ne tente plus de garantir les droits égalitaires de l'individu, mais plutôt d'assurer des droits prioritaires à une certaine collectivité, qui explique-t-on, est minoritaire dans l'environnement anglophone nord-américain (art. 60) et majoritaire au Québec.

Ainsi assistons-nous à une affirmation formelle de droits collectifs prioritaires d'un groupe ethnique et non plus à la protection des Droits de l'Homme et du citoyen, de la Déclara-

tion française de 1776 ou de la Déclaration Universelle de 1948.

Il existe là une innovation outrée en matière de Droits de l'Homme, puisque ce ne sont plus les droits de celui-ci qui sont défendus, mais plutôt ceux d'une collectivité qui sont affirmés au détriment d'une minorité.

Eprouvant un besoin de justification, il y est expliqué en effet, qu'à la suite de la situation de la majorité québécoise francophone, aussi bien minoritaire dans l'ensemble du pays que majoritaire au Québec, celle-ci doit protéger sa langue et sa culture de façon spéciale et exceptionnelle et qu'il s'agit en fait pour la majorité d'exercer par cette protection, son droit collectif à la vie de nation. Et c'est aussi en application de ce droit collectif, est-il expliqué, que la majorité doit avoir "une relation de justice" envers la minorité à laquelle il faut reconnaître des droits ethniques.

Et c'est alors que nous assistons à une déclaration de priorité absolue (art. 61) de la langue française au Québec "dont la langue est le français" et c'est alors aussi que ce projet de Charte des Droits de l'Homme qui devrait en principe être égalitaire pour tous, introduit l'action de l'Etat afin d'instaurer cet unilinguisme "dans tous les secteurs de la vie québécoise sans exception pour rendre plénier l'exercice de ce droit collectif".

* * *

Nous constatons donc clairement que ce n'est plus les Droits de l'Homme et de l'individu qui sont proclamés et défendus, mais ceux d'une collectivité majoritaire par l'entremise de l'Etat.

Certes, le problème est spécial au Québec où deux langues nationales et principales co-existent. Le français majoritaire et l'anglais minoritaire.

* * *

Aussi, y a-t-il lieu de se demander : Est-ce bien là une protection des Droits de l'Homme, c'est-à-dire de l'individu, ou bien la protection de la majorité, que le projet de la Ligue des Droits de l'Homme recherche? Est-ce donc bien là la place de pareille déclaration prioritaire — totalitaire dirions-nous — et dont on charge l'Etat — c'est-à-dire le Pouvoir Exécutif — d'en imposer l'application "dans toutes circonstances et dans tous les secteurs de la vie québécoise sans exception"?

Nous avons dit totalitaire et c'est bien le cas d'appeler par leur nom les dispositions de ce projet qui tente de créer deux classes bien définies de citoyens au Québec: celle prioritaire et

(Lire la suite à la page 6)

"ÉDIFICE CUMMINGS" ...

(Suite de la page 4)

n'a pas les fonds nécessaires pour entreprendre cette catégorie de services à l'échelle requise.

Une autre préoccupation qui nous concerne grandement à tous, est la servitude des juifs soviétiques. Nous, à Montréal, avons démontré notre solidarité avec le judaïsme russe de plusieurs manières; dans nos marches silencieuses de protestations ici et à Ottawa, dans nos visites effectives aux Juifs de Russie, ainsi que dans nos communications écrites avec eux, dans nos pressions sur les Gouvernements et les individus pour les forcer à LAISSER PARTIR NOTRE PEUPLE. Mais il y a aussi l'immense coût pour absorber ce flot continue de juifs russes qui arrivent en Israël. Ce coût est d'environ trente mille dollars par famille et va en augmentant".

* * *

L'Edifice Cummings de l'Association des Services Communautaires, sous la direction de M. Manuel G. Batshaw, son Directeur Exécutif, demeure ouvert quotidiennement de 8 heures du matin à 23 heures; durant les mois d'hiver il sera fermé le vendredi une demie heure avant le coucher du soleil jusqu'au coucher du soleil du samedi; les dimanches il sera ouvert de 9 heures du matin à 22 heures. En outre il sera fermé tous les jours fériés juifs.

LA CHARTE . . .

dominante, les francophones, et celle subalterne, les "autres".

* * *

Nous avons toujours été les porte-parole de la francophonie au Québec, de l'épanouissement de la langue française, de la promotion de celle-ci comme langue de travail et de communication. Nous avons toujours voulu que le québécois francophone puisse s'exprimer et être compris en sa langue, le français et atteigne en cette langue les niveaux sociaux les plus élevés.

Nous soutenons que les Québécois dans leur ensemble, doivent employer la langue française dans leurs relations quotidiennes et d'affaires et nous avons surtout et toujours prôné que cela devrait se faire *par incitation*, grâce à la valeur intrinsèque et culturelle de la langue française et du droit qu'ont les québécois francophones de s'exprimer toujours et partout, et efficacement en leur langue.

D'autre part, nous avons toujours été convaincus et continuons de l'être, que le québécois anglophone, non seulement comprend de plus en plus la nécessité où il se trouve de connaître la langue française et de l'employer dans ses rapports avec son concitoyen québécois francophone, mais aussi qu'en fait, des efforts louables sont déjà en cours et en voie d'aboutir. Mais il va de soi, que cela ne peut se réaliser qu'en quelques années d'incitation et de bonne volonté sincère et réciproque. Ainsi, les droits humains de l'individu et de l'Homme seraient respectés et non point bousculés du jour au lendemain, par une déclaration telle que celle de l'article 61 suggéré du projet de Charte Québécoise des Droits de l'Homme (?) élaborée par la Ligue des Droits de l'Homme (?).

Pour aboutir à pareille déclaration draconienne, il faudrait au préalable que tout le peuple du Québec soit prêt à l'accepter de bonne grâce et non point, contraint à s'y soumettre par le pouvoir exécutif: l'Etat. Car alors ce ne seraient plus les Droits de l'Homme, en tant qu'individu qui seraient protégés, mais bien ceux d'une majorité qui fait preuve de pression, de totalitarisme, de discrimination, et non point de démocratie, de liberté, d'égalité, de justice! Rappelons qu'en définitive jusqu'à ce jour, aucune mesure incitative sérieuse n'a été adoptée à ce sujet. Ce ne serait en effet qu'après plusieurs incitations sérieuses et des mises en garde, toutes inefficaces, que l'on pourrait alors et alors seulement, se permettre de considérer peut-être pareilles déclarations impromptues,

(Suite de la page 5)

prématurées, inopportunes et ajoutons-nous arbitraires aujourd'hui.

* * *

Le peuple francophone du Québec possède déjà dans sa communauté juive, un grand nombre de francophones de naissance qui s'élèvent à environ 25.000 individus et de bilingues qui représentent 40% de la communauté juive du Québec sur 125.000 âmes, qui sont tous franchement et sérieusement en faveur de la francophonie québécoise, mais d'une francophonie évolutive et non point coercitive.

L'erreur du projet de la Ligue des Droits de l'Homme en matière de droits linguistiques est justement de les sacrifier d'un trait de plume, en créant ainsi des citoyens de seconde zone . . . des discriminés. . . Plus d'un million d'Hommes — auxquels il ne fut point donné ni les moyens, ni le temps, de connaître le français pour en faire leur langue de travail!

* * *

Il est vrai et l'on nous répliquera que l'art. 64 fait état de "*droits spéciaux*" reconnus aux citoyens québécois et aux immigrants dont la langue n'est pas le français au moment de l'adoption du projet de Charte et assure des "*services adéquats*" leur permettant de les exercer "*dans certaines circonstances*" et aux "*conditions prévues par la loi*," de telle manière qu'aucun d'eux ne soit victime de discrimination ou de coercition dans l'application de "*politiques, transition ou autres*" propres à assurer les droits de la majorité et des minorités.

Le moins que l'on puisse dire au sujet de cet article, est qu'il est sybillin, vague et imprécis car ces "*droits spéciaux*" ou "*certaines circonstances*" et cette "*telle manière*" ne sont nullement définis.

Et pourtant, ce sont justement ces dispositions qui auraient dû être les premières précisées, définies, édictées législativement avant même qu'il ne soit déclaré à l'article 61 que la langue du Québec est "le français avec toutes les mesures qui s'imposent dans tous les secteurs sans exception". . .

S'il s'agissait bien en effet d'un projet des Droits de l'Homme il aurait fallu donc commencer par protéger ces mêmes droits, d'une manière péremptoire et absolue, avant même de les nier par l'article 61, pour ensuite essayer de les tolérer par un article 64, tel qu'il est rédigé et qui ouvre la porte à toutes sortes de considérations, de res-

trictions et d'applications arbitraires, surtout après un texte pareil à celui de l'article 61.

* * *

Egalement, en matière d'immigration, l'article 62 ne peut être considéré qu'à la lumière ou dirons-nous mieux, qu'en vertu des obligations édictées à l'article 67. En effet après avoir fait état d'une politique spéciale d'accueil et d'expansion qui favorise la croissance de la majorité et la contribution libre des minorités (art. 62), il est stipulé à l'art. 67. que le nouvel immigrant aura, du fait même de son immigration, "choisi de venir vivre au Québec en français en s'intégrant à la société qui l'accueille et en respectant les normes établies par la majorité".

Pareille clause ne favorise point, nous en sommes convaincus, l'immigration au Québec. Nous constatons ici, qu'à la politique spéciale d'accueil (art. 62), l'art. 67 oppose une *obligation résultant ipso facto* de l'immigration au Québec.

Or, ainsi que nous l'avons toujours soutenu, l'on ne peut imposer une obligation linguistique à l'immigrant, du fait même qu'il a immigré. Il pourra en effet se demander, si du fait de venir au Québec "y vivre en français en respectant les normes établies pour la majorité", il pourra en toute sécurité y gagner son pain quotidien.

C'est pourquoi dirons-nous, que le paragraphe IV des Droits Linguistiques et Culturels de ce projet de Charte des Droits de l'Homme, part d'une pétition de principes, ou ainsi que l'exprime le dicton populaire, "la charrue est placée devant les boeufs".

En effet, avant d'imposer d'une manière aussi draconienne et intransigeante la langue française au Québec, il faudrait au préalable, faire en sorte qu'elle soit volontairement celle du travail par sa valeur intrinsèque ou ses avantages quotidiens aptes à fournir du travail à tous les québécois. Ensuite lorsque ce stade social et économique aurait été atteint, il serait aisé de demander à quiconque et même au nouvel immigrant de connaître le français — comme "langue du Québec" — de travailler en français — de gagner son pain quotidien en français, et ainsi faire partie de la majorité franco-québécoise — non plus par contrainte législative, mais motu proprio. Autrement, il serait parfaitement inutile de vouloir imposer l'usage universel du français au Québec, alors que les franco-québécois eux-mêmes, sont malheureusement trop souvent contraints, il

(Lire la suite à la page 7)

Installation du nouvel Exécutif de la Loge B'nai B'rith L'Alliance d'expression française

Le 14 Mai 1973 eut lieu en l'Hôtel Ritz Carlton de Montréal, la cérémonie d'installation de l'Exécutif de cette Loge, en présence d'environ 300 convives.

L'Hon. Victor Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales du Gouvernement du Québec, membre d'honneur de la Loge B'nai B'rith L'Alliance, en fut l'officier installateur; l'Hon. Jean Bienvenue, Ministre de l'Immigration du Québec, l'orateur invité et S. H. Mme Françoise Laporte, Juge à la Cour de la Citoyenneté de Montréal, hôte d'honneur.

M. Victor Goldbloom prononça une allocution profondément appréciée au cours de laquelle il exprima sa satisfaction d'être membre d'honneur de cette Loge et tint à nommer et saluer les députés fédéraux et provinciaux présents dans la salle, dont M. M. Le-duc et Madame.

Il rendit hommage à l'esprit de fraternité canadienne d'expression française, qui préside aux activités de la Loge L'Alliance au Québec et en Amérique du Nord. Elle constitue dit-il, "un lien d'importance primordiale entre la communauté juive du Québec et le peuple québécois."

Aussi tint-il à exprimer sa fierté en

tant que juif et francophone d'en être ce soir l'officier installateur.

Secondé par M.M. Joe Oupcher, maître de cérémonie, et Simon Bernard, officier installateur adjoint, l'Hon. Victor Goldbloom procéda avec beaucoup de doigté et de compétence à l'installation des officiers de la Loge dont M. Nati Siegler, président sortant et réélu, en adressant à chacun le mot aimable et les félicitations qui lui convenaient.

M. J. Oupcher donna lecture d'un télégramme de participation et d'appréciation de l'Hon. R. Bourassa, Premier Ministre du Québec. Il dirigea toute la manifestation avec beaucoup de "savoir faire" sans pour cela omettre ses "traits d'esprit" et ses "à propos" de plus en plus appréciés.

L'Hon. Jean Bienvenue prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons ci-après des extraits.

Les déclarations du Ministre M. J. Bienvenue en ce qui concerne la francophonie en général et le rôle dans ce domaine de la Communauté Juive au Québec et au Canada, furent des plus réalistes et constituent un document de base en matière linguistique et d'immigration au Québec.



Hon. Jean Bienvenue, Ministre de l'Immigration du Québec

à ce groupe de la Loge l'Alliance. . . .

Je nommerai parmi tant d'autres, Monsieur Oupcher, le distingué rédacteur de votre bulletin "Entre-nous", votre maître de cérémonie. . . .

* * *

C'est l'occasion de rappeler qu'un nombre appréciable, plus important qu'on ne le croit communément, d'immigrants juifs à Montréal, provenaient soit de France, soit d'un pays où la culture française était à l'honneur. . . .

Vos états de services font honneur à votre Loge et justifient l'espoir que je mets en elle pour continuer ce bon travail.

Si j'insiste sur ce point c'est que, selon moi, la clé de l'avenir pacifique du Québec réside, entre autres choses, dans la satisfaction des exigences minimales de la collectivité française du Québec, à savoir de pouvoir vivre sa vie dans sa propre langue, sans que

(Lire la suite à la page 8)

LA CHARTE . . .

(Suite de la page 6)

faut le reconnaître, à employer la langue anglaise dans leur travail et pour trouver du travail.

Aussi, est-ce de lois particulières, sociales, en matière de travail, d'éducation, dont le Québec a beaucoup plus besoin, que du paragraphe IV suggéré du projet de Charte Québécoise des Droits de l'Homme, proposé par la Ligue des Droits de l'Homme.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR L'HON. JEAN BIENVENUE MINISTRE DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Installation du Nouveau Comité de la Loge L'Alliance B'nai B'rith le 14 Avril 1973

Monsieur le Maître de cérémonie,
Monsieur le Président,
Docteur Goldbloom, (dont je vous dis qu'il est un parfait parlementaire et gentilhomme bilingue qui ne compte que des amis et fait l'orgueil des Québécois d'origine juive)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
"Si j'éprouve un plaisir particulier à me retrouver de nouveau parmi vous, ce soir, après un an, presque jour pour jour — c'est, entre autres raisons, parce que cela me donne l'occasion de m'acquitter d'une vieille dette de reconnaissance: celle que nous devons tous, nous autres Canadiens-français du Québec, à un groupe de Montréalais d'origine juive qui n'a pas cessé de travailler en faveur de la culture et de la langue françaises — culture et langue qui nous sont communes, en même temps d'ailleurs qu'un certain nombre d'autres biens spirituels.

Je veux parler de ce groupe qui anime depuis de nombreuses années la Loge l'Alliance de l'ordre mondial du B'nai B'rith. . . .

La création de votre loge, l'Alliance, en 1956, correspondait à une prise de conscience, plus restreinte sans doute que celle à qui l'ordre mondial de la B'nai B'rith doit son existence, mais qui nous touchait directement, essentiellement, nous autres Québécois francophones.

C'est que votre loge fut créée en tant que loge d'expression française.

On ne pourra jamais apprécier à sa juste valeur ce que signifiait la création de la loge l'Alliance dans le contexte nord-américain et plus précisément dans le contexte de la communauté montréalaise d'origine juive de cette époque. . . .

Ce soir je voudrais rendre un hommage spécial de notre reconnaissance

cela signifie en aucune façon l'abandon de l'autre langue nationale du Canada, outil indispensable de toute prospérité économique en Amérique du nord et, disons-le, dans le monde entier.

A ce sujet, je ne puis me trouver en meilleure compagnie qu'avec mon ami et cher et combien regretté de tous, Pierre Laporte, qui disait un jour et je cite: "La Communauté juive est un excellent exemple. Plusieurs membres de la communauté juive ont appris à parler couramment le français et je suis certain qu'ils ne l'ont pas appris à l'école. Ils l'ont fait dans le cours normal de leur vie journalière, non seulement au travail mais également dans leurs moments de loisirs. Je suis également convaincu qu'ils sont très fiers de leur connaissance du français et en retirent beaucoup de satisfaction. Le Canada français applaudit leurs efforts".

Si le français doit devenir la *langue de travail*, nous avons une obligation vis-à-vis de chaque étudiant, celle de lui fournir une connaissance suffisante de cette langue.

Là encore, la communauté juive est un excellent exemple. Plusieurs familles juives ont envoyé leurs enfants, depuis des années, à des écoles de langue française, telle que Marie de France. Il s'agit encore d'une question d'attitude et de motivation.

* * *

En ce qui concerne les immigrants, ils doivent être *encouragés* à opter pour la langue et la culture de la majorité, *la liberté du choix doit être préservée pour eux aussi*.

L'immigration est absolument essentielle pour un Québec sain et progressif. Les immigrants créent une demande de marchandises et services, nous avons besoin de leur vitalité, leurs talents, leur productivité. Nous avons besoin de la richesse de leurs traditions et de l'inspiration de leurs idées neuves.

Je serais très troublé par la pensée qu'un seul immigrant aurait été *décoragé de venir au Québec à cause de notre politique linguistique*. L'immigrant doit être bienvenu, on doit lui accorder le *choix libre*, je suis assuré cependant, qu'il peut être *persuadé* d'adopter la langue et la culture de la majorité.

* * *

En conclusion, à la communauté juive et aux autres groupes minoritaires, je dis: "Ne restez pas à l'écart,

ne vous sentez pas exclus! Vous avez un rôle à jouer. Joignez vous à nous, défiez nos idées, donnez-nous le bénéfice de votre critique constructive. Nous avons besoin de votre aide et nous voulons que vous preniez part à la décision de notre avenir".

Permettez-moi d'affirmer en manière de corollaire, que la qualité des rapports, entre nos deux groupes, c'est-à-dire, la qualité de l'intégration, va certainement dépendre de la *compréhension réciproque que nous saurons manifester les uns pour les autres*.

Il y a là une responsabilité, dont il est évident que je n'ai nul besoin de vous rappeler, à vous, combien elle est à la fois indispensable et redoutable. Mais je désire saisir cette occasion de dire, à travers vous, à toutes les collectivités qui partagent notre existence au Québec, combien il est important de ne pas faire obstacle à la compréhension réciproque dans laquelle il ne peut y avoir de vie commune.

La compréhension réciproque est la condition de base de toute *intégration spontanée, pacifique, — celle que nous désirons, que nous offrons* à tous les nouveaux venus au Québec.

Votre compréhension — je parle à tous les nouveaux venus, *concerne les exigences raisonnables de la collectivité francophone du Québec*.

Notre compréhension concernera ces traits particuliers qu'aucune loi au monde ne peut effacer.

Il y a des domaines réservés que toutes les nations civilisées reconnaissent: la vie intime de chaque membre de la communauté, et son cortège naturel de pensées ou d'actes structurés, collectifs, s'il y a lieu. Je crois, nous croyons tous, à la complexité de la vie, à la superposition des intérêts collectifs de niveau différent dans toute grande collectivité humaine.

Ce qui fait la richesse morale et spirituelle des nations, c'est précisément cette imbrication des intérêts individuels et collectifs qui est un reflet de la vie.

La vie commune impose des devoirs, mais elle ne peut le faire que dans la mesure où elle reconnaît des droits dans certains domaines particuliers, ceux dont une expérience millénaire prouve qu'ils ne détruisent pas, mais favorisent au contraire la survie de l'ensemble.

Tourner le dos à cette conception,

c'est entrer dans la *voie détestable du totalitarisme*. Et le totalitarisme aboutit toujours à la destruction de la société qui aurait décidé de l'adopter.

Aussi devons-nous unir nos forces pour le bannir, partout, au Canada et au Québec, et assurer le grand triomphe de la *TOLERANCE*, de cette *égalité absolue des droits* des citoyens devant la loi, dont je parlais devant la F.A.I.Q. il y a à peine une semaine. Comme la similitude est grande entre vous et nous! *Nos ancêtres respectifs ont connu la persécution, la déportation, la guerre*. Vous êtes minoritaires au Québec, le Québec est minoritaire au Canada. *Ainsi nous voulons nous-mêmes être traités, ainsi nous devons nous-mêmes traiter les autres, et vous surtout* qui avez beaucoup souffert, éparpillés de par le monde.

Qui parmi vous n'a pas un frère, un père, un parent éloigné, un ami, peut-être, qui fut victime de la méchanceté des hommes parce que son seul tort était d'appartenir à la race que je n'hésite pas à qualifier de supérieure?

Je vous affirme, mes frères Juifs, que ces bains de sang et ces massacres auront été inutiles, car les cadavres ont fait place aux enfants alors que des millions de fleurs ont poussé sur des millions de tombes: des milliers d'arbres — dont les miens que je n'ai pas oubliés — poussent dans la forêt des martyrs: le peuple juif ne veut tout simplement pas mourir: *Israël vivra toujours!*

* * *

Vous avez choisi le Canada et le Québec parce que c'est une terre de paix, d'amour et de liberté. Aussi parce que vous êtes peut-être le peuple le plus uni au monde, *parce que vous avez refusé de vous laisser mourir*, je vous tends la main dans un geste de solidarité, et je vous dis: "aidez-moi, aidez-nous Victor Goldbloom et moi, et tous les autres; serrons-nous les coudes dans cette armée de la paix, combattons ceux qui élèvent autour de nous des murs d'intolérance, *qui prônent le racisme odieux*, et qui veulent briser notre pays."

Avec vous tous, je dis: "*VIVE QUEBEC — la belle province — LONG LIVE CANADA — SHALOM . . .*"

COMITÉ CANADA-ISRAËL

Deuxième Dîner Parlementaire annuel
en l'honneur du 25ème Anniversaire de l'Etat d'Israël
30 Mai 1973 à Ottawa

Le Comité Canada-Israël est un organisme spécialement créé par la Fédération Sioniste du Canada et le Congrès Juif Canadien dans le but de promouvoir l'amitié et de faciliter la compréhension entre le Canada et Israël — son objectif final étant la paix et la concorde au Moyen-Orient. Le Comité Canada-Israël s'efforce, en particulier, de soumettre aux Canadiens une thèse raisonnable et impartiale en

Wagner, porte-parole du Parti Progressiste Conservatoire; et M. David Lewis, Chef du Parti Néo-Démocrate, qui présentèrent leurs hommages; l'Hon. Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, orateur invité, et Son Excellence M. Theodor Meron, Ambassadeur d'Israël au Canada qui exprima ses observations.

Les déclarations de principes du Co-

à l'organisation des FORCES SPECIALES DES NATIONS UNIES, durant la période couvrant les années 1949-1967.

De plus, le Canada jouit à l'heure actuelle d'une position qui lui permet d'entretenir des relations amicales de bon voisinage et de développement économique, autant avec les Etats-Unis qu'avec l'Union des Républiques So-

(Lire la suite à la page 10)



Photo prise lors du 2ème dîner parlementaire annuel du Comité Canada-Israël, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'Etat d'Israël.

Vue de l'estrade des orateurs à la seconde séance.

De gauche à droite: M. S. Hayes, C.R., LL.D., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien; M. le Prof. Maxwell Cohen, ancien Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de McGill; au micro prononçant son discours M. Julius Hayman, Président de l'Organisation Sioniste de Toronto; M. le Prof. Perry Meyer, Trésorier Honoraire du Congrès Juif Canadien; M. le Prof. Wallar, Doyen de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université McGill.

faveur du maintien d'une politique étrangère canadienne qui appuiera les mesures assurant le droit d'Israël à vivre dans un climat de paix et de sécurité, en tant qu'Etat souverain au Moyen-Orient, parmi ses voisins arabes.

* * *

Une manifestation des relations Canada-Israël se tint le 30 Mai 1973 à Ottawa au cours de laquelle de nombreuses personnalités fournirent leur collaboration. Citons: M. Aaron Pollack qui prononça l'allocution de bienvenue; le Rabbin Dr. Gunther Plaut, Vice-Président du Comité, qui récita la prière de circonstance; M. Claude

mité Canada-Israël, telles que formulées par ses membres canadiens juifs et non-juifs, furent réaffirmées par cette deuxième conférence parlementaire annuelle.

* * *

Le Canada s'est toujours distingué sur la scène internationale, grâce à sa diplomatie, et au Moyen-Orient, en particulier, par son appui ferme en faveur de l'établissement de l'Etat d'Israël, ainsi que par sa contribution à la création d'un mécanisme exigé pour la mise en application de l'armistice par les Nations Unies! D'autre part, notre pays a toujours accordé son concours

Professeur de français demandé

Ecole Juive diurne trilingue, située à l'Ouest de l'Île de Montréal, demande un professeur de langue française, pour son jardin d'enfants jusqu'au grade 4. Accreditation par le Gouvernement du Québec nécessaire. Conditions excellentes de travail et de rémunération. Prière de s'adresser par écrit à M. S. Katz, 7 Rue Cardinal, Dollard des Ormeaux, Qué.

COMITÉ CANADA-ISRAËL . . .

cialistes Soviétiques.

Grâce à ces relations ainsi qu'à ces efforts diplomatiques couronnés de succès et aux programmes d'aide internationale, les Canadiens sont habilités à faire entendre leur voix au chapitre de tous les problèmes se rapportant au Moyen-Orient, dans l'arène internationale et devant les Nations-Unies.

Le développement de l'amitié entre le Canada et Israël

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'existence d'Israël, nous désirons souligner l'amitié et la compréhension mutuelle qui existent entre le Canada et Israël, ainsi que la con-

(Suite de la page 9)

tribution apportée par le Canada à la survivance et au développement d'Israël, poursuivant ainsi les nobles idéaux toujours recherchés par notre pays.

Le Comité Canada-Israël apprécie favorablement les efforts continuels du gouvernement canadien visant au développement de l'amitié existant entre les deux pays. La liaison aérienne Canada-Israël, établie en mars 1971, s'est avérée un succès total. Des milliers de Canadiens et d'Israéliens ont eu la possibilité de se rendre visite et de mieux se comprendre. A cet égard, le Comité Canada-Israël espère que le Canada accordera des droits d'atterrissage à la Compagnie Nationale des Transports Aériens d'Israël, El-Al,

l'encouragement des futurs investissements canadiens en Israël. Le nombre de visites officielles entre les deux pays ainsi que le nombre de voyageurs se déplaçant pour des raisons d'ordre privé dans les deux directions, consti-

tuent un exemple parfait de l'intérêt continu et du respect mutuel que les deux pays se portent.

Le cadre d'une paix juste et durable au Moyen-Orient

Le Comité Canada-Israël est d'avis que les principes suivants représentent les éléments essentiels pour assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Négociations directes entre les parties engagées

Six ans après la guerre des six jours, les états arabes continuent à s'opposer à toute négociation avec l'état d'Israël même si tous les autres efforts pour arriver à un accord ont été tentés, sans pour autant être couronnés de succès. En effet, le Moyen-Orient est la seule région du monde aujourd'hui où l'un des belligérants refuse de négocier avec l'autre.

Les états arabes se doivent de réaliser qu'on ne peut arriver à une paix réelle en suivant la voie des menaces ou des actes d'agression, par des solutions imposées par des puissances étrangères ou par le chantage politique ou économique, mais que la paix doit être le résultat de négociations directes entre les parties engagées.

L'intégrité territoriale — la question des frontières

Il faut remarquer que les états arabes n'ont pas encore reconnu — ni respecté — l'indépendance politique et l'intégralité territoriale de l'Etat d'Israël. Des frontières sûres, défendables et reconnues d'un commun accord — c'est là le principe même de l'indépendance politique et de l'intégralité territoriale — représentent la condition préalable à la paix au Moyen-Orient. En effet, c'est l'anarchie juridique créée par des frontières non reconnues et la vulnérabilité territoriale des frontières manquant de sécurité, qui encouragent l'agression. Un Israël dépourvu de frontières sûres et défendables constitue une invitation permanente à la reprise de la guerre. Il est donc extrêmement important que le

(Lire la suite à la page 11)



Photo prise lors du 2ème dîner parlementaire annuel du Comité Canada-Israël, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'Etat d'Israël.

De gauche à droite: M. Monroe Abbey, C.R., précédent Président du Congrès Juif Canadien; Me A. Pollack, Président National du Comité Canada-Israël; Mme et M. D. Lewis, Chef du Parti Nouveau Démocrate.

tribution apportée par le Canada à la survivance et au développement d'Israël, poursuivant ainsi les nobles idéaux toujours recherchés par notre pays.

Le Comité Canada-Israël apprécie favorablement les efforts continuels du gouvernement canadien visant au développement de l'amitié existant entre les deux pays. La liaison aérienne Canada-Israël, établie en mars 1971, s'est avérée un succès total. Des milliers de Canadiens et d'Israéliens ont eu la possibilité de se rendre visite et de mieux se comprendre. A cet égard, le Comité Canada-Israël espère que le Canada accordera des droits d'atterrissage à la Compagnie Nationale des Transports Aériens d'Israël, El-Al,

l'encouragement des futurs investissements canadiens en Israël. Le nombre de visites officielles entre les deux pays ainsi que le nombre de voyageurs se déplaçant pour des raisons d'ordre privé dans les deux directions, consti-

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE SUR LE JUDAÏSME ET LES RAPPORTS JUDÉO-CHRÉTIENS

Bibliographie bilingue préparée par le Centre Mi-Ca-El et le Centre d'Oecuménisme de Montréal. 25 pages — \$1.00 (port compris).

CONTENU: Le Judaïsme, son histoire, sa philosophie et sa théologie, les rapports judéo-chrétiens, l'antisémitisme, le sionisme et l'Etat d'Israël.

Commander à l'Office National d'Oecuménisme — 1452 Drummond, suite 214 — Montréal 107, Qué. — Tél. (514) 845-7141.

COMITÉ CANADA-ISRAËL . . .

(Suite de la page 10)

Canada encourage le monde arabe à accepter Israël comme une réalité politique, à renoncer à sa préoccupation permanente de détruire Israël et son peuple et enfin, à promouvoir des négociations entre les parties, afin d'arriver à l'établissement de frontières sûres, reconnues et agréées.

Terrorisme

L'escalade de la piraterie aérienne arabe, du sabotage, de l'assassinat et des menaces proférées par les terroristes de "tuer les Juifs qui supportent Israël partout où on peut les trouver" représente un danger non seulement pour Israël et le peuple juif, mais pour le monde entier.

Le terrorisme ne peut être combattu avec succès, que si toutes les nations refusent de se rendre au chantage des terroristes et se décident à imposer des sanctions à tous les pays qui offrent assistance et asile à ces criminels internationaux.

Les Nations-Unies et le Moyen-Orient

La condamnation d'Israël par les Nations-Unies et ses organismes pour sa réponse mesurée au terrorisme violent et à l'agression provenant des pays arabes, ainsi que d'adoption de résolutions ouvertement biaisées, ne servent ni la cause des Nations-Unies, ni celle de la paix au Moyen-Orient.

Nous faisons appel au gouvernement canadien pour qu'il rejette ces résolutions inéquitables, garantissant ainsi la dignité des Nations-Unies et celle de l'Etat d'Israël.

Le problème de l'énergie et le conflit israélo-arabe

Nous demandons au gouvernement canadien de rejeter les tentatives faites par les états arabes — "L'arrêt symbolique" du pompage du pétrole en signe de protestation contre l'existence d'Israël en est un exemple — d'exploiter la "crise de l'énergie" dans un but de chantage politique.

L'Union Soviétique et le Moyen-Orient

Le départ de la majorité du personnel soviétique de l'Égypte a réduit considérablement la tension existant au Moyen-Orient et a diminué les possibilités d'une conflagration qui engagerait les Grandes puissances. Néanmoins, les menaces russes qui pèsent sur la région ne peuvent être ignorées.

La présence militaire soviétique dans la mer Méditerranée et dans l'Océan Indien continue à prendre de l'essor tandis que les livraisons d'armes russes à l'Égypte, à la Syrie, à l'Irak et à

d'autres pays arabes ne font qu'encourager l'esprit de belligérance de ces Etats.

Le Comité Israël-Canada espère que le Canada, au terme du protocole Canada-U.R.S.S., utilisera ses bons offices pour mettre un frein à l'hégémonie russe au Moyen-Orient.

Les Juifs dans les pays arabes

Nous condamnons avec force le traitement inhumain auquel sont soumis les juifs qui vivent encore dans les pays arabes, particulièrement en Syrie et en Irak.

Nous reconnaissons publiquement les initiatives humanitaires prises par le Canada en vue d'alléger la condition de ces Juifs et nous entretenons l'espoir que ces malheureux recevront la permission d'émigrer en Israël ou dans un autre pays de leur choix.

Jérusalem et la coexistence arabo-israélienne

C'est un fait que là où les Israéliens et les Arabes vivent ensemble règne un esprit d'amitié, de coopération et de compréhension réciproque. Une Jérusalem réunifiée, capitale d'Israël, fleurit aujourd'hui, ville ouverte à tous ceux — chrétiens, musulmans et Juifs — qui y viennent pour prier, travailler ou simplement la visiter.

Dans toutes les régions administrées par Israël — la rive occidentale, Gaza et ailleurs, les Arabes jouissent non seulement de conditions supérieures de santé, d'éducation et d'emploi mais d'une liberté accrue et d'une prospérité ascendante.

Pour une Paix au Moyen-Orient

Nous croyons fermement et nous exprimons l'espoir que tous les problèmes contentieux entre Arabes et Israéliens pourront être résolus dans le cadre d'un traité de paix, suite à des négociations entre les parties elles-mêmes, qui les obligeront contractuelle-

ment et les conduiront à la définition juridique et à la reconnaissance de :

a) l'indépendance politique et l'intégralité territoriale de tous les pays du Moyen-Orient, y compris l'établissement de frontières sûres, reconnues et agréées ainsi que la création de zones démilitarisées.

b) le désengagement graduel des puissances majeures et la désescalade dans la course aux armements.

(Lire la suite à la page 12)

ISRAËL ACTUALITÉS

Depuis quelques mois est en vente à Montréal "Israël Actualités" bi-mensuel de langue française, dont le texte rédigé à Jérusalem est expédié directement au Canada où il est imprimé.

Cet hebdomadaire très intéressant par ses nouvelles d'actualité et ses études, devrait être lu par ceux qui s'intéressent aux toutes dernières nouvelles du Moyen-Orient.

Nous donnons ci-après le sommaire de l'exemplaire du 4 Mai 1973, Vol. 1 — No. 13 :

"Israël a 25 ans": "Un pays indépendant" par Mme Golda Meir et "Vers la paix" par M. Abba Eban; "Terrorisme: La Riposte" par Ouri Epelbaum; "Le débat sur les territoires: peut-on acheter?" par Fred Goldstein; "Les femmes en Israël" par B. Idelson; "Il y a 25 ans: 20 Mars - 15 Mai 1948, A l'aube de l'Indépendance" par Jean Slavik; "Agriculture: Stage dans la Vallée de l'Enfer"; "Trois poèmes sur la Guerre d'Indépendance" par Yéhuda Amihai, Haim Gouri et Amir Guilboa; "Terrorisme . . . et Contre-Terrorisme"; "Proche-Orient" . . .

Nous reproduisons ci-bas une formule d'abonnement que nous conseillons vivement à nos lecteurs de découper, souscrire et expédier à l'adresse indiquée.

Lisez les dernières nouvelles d'Israël

ISRAËL ACTUALITÉS

Michael Publishing Company
P.O. Box 38, Montréal 266, Québec
(514) 484-1107

Messieurs, ci-inclus mon abonnement à Israël Actualités

Nom.....

Rue.....

Ville.....

12 mois \$2.50

Découpez et postez aujourd'hui

L'Attitude des Chrétiens à l'égard du Judaïsme

La Communauté juive de France, s'élevant à 600.000 âmes, est la seconde en Europe. Elle représente une communauté particulièrement vivante et d'autant plus riche d'avenir que s'opère actuellement au sein du judaïsme français la rencontre entre des Juifs venus d'Europe de l'Est, qui ont connu les épreuves de la dernière guerre, et des juifs venus d'Afrique du Nord. Aujourd'hui, alors que les relations entre juifs et chrétiens sont de plus en plus fréquentes, le Comité Episcopal pour les Relations avec le Judaïsme, établi en 1969 par l'Episcopat français, publie pour la sauvegarde de la foi, des "Orientations pastorales sur l'attitude des chrétiens à l'égard du judaïsme".

Ce texte, extrêmement important, a eu une grande répercussion dès son annonce. C'est pourquoi nous jugeons utile de le reproduire dans son intégralité.

* * *

I—L'existence juive interroge la conscience chrétienne

L'existence actuelle du peuple juif, sa condition souvent précaire au long de son histoire, son espérance, les épreuves tragiques qu'il a connues dans le passé et surtout dans les temps modernes, et son rassemblement partiel sur la terre de la Bible constituent de plus en plus, pour les chrétiens, une donnée qui peut les faire accéder à une meilleure compréhension de leur foi et éclairer leur vie.

La permanence de ce peuple à travers les temps, sa survie aux civilisations, sa présence comme un partenaire rigoureux et exigeant en face du christianisme sont un fait de première importance que nous ne pouvons traiter ni par l'ignorance ni par le mépris.

L'Eglise, qui se réclame du nom de Jésus-Christ et qui, par lui, se trouve liée depuis son origine et pour toujours au peuple juif, perçoit dans l'existence séculaire et ininterrompue de ce peuple un signe qu'elle voudrait comprendre en toute vérité.

II—Le lent cheminement de la conscience chrétienne

Le 28 octobre 1965, le Concile Vatican II a promulgué solennellement la déclaration *Nostra Aetate* qui contient un chapitre sur le peuple juif. Nous réaffirmons l'importance de ce texte, dans lequel il est rappelé que l'Eglise se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les gentils. Il est de notre charge, en tant que Comité Episcopal pour les Relations avec le Judaïsme de manifester la portée actuelle de cette déclaration et d'en indiquer les applications.

La prise de position conciliaire doit être considérée davantage comme un commencement que comme un aboutissement. Elle marque un tournant dans l'attitude chrétienne à l'égard du judaïsme. Elle ouvre une voie et nous permet de prendre l'exacte mesure de notre tâche.

Cette déclaration s'appuie sur un retour aux sources scripturaires. Elle rompt avec l'attitude de tout un passé. Elle appelle désormais un nouveau re-

gard des chrétiens sur le peuple juif, non seulement dans l'ordre des rapports humains mais aussi dans l'ordre de la foi. Certes, il n'est pas possible de réexaminer en un jour toutes les affirmations qui ont été proférées dans l'Eglise au cours des siècles ni toutes les attitudes historiques. La conscience chrétienne a cependant entamé ce processus qui rappelle à l'Eglise ses racines juives. L'essentiel est qu'il soit commencé, qu'il atteigne toutes les couches du peuple chrétien et qu'il soit partout poursuivi avec honnêteté et énergie.

III—La vocation permanente du peuple juif

Il n'est pas possible de regarder la "religion" juive simplement comme une des religions existant présentement sur la terre. C'est par le peuple d'Israël que la foi au Dieu unique s'est inscrite dans l'histoire de l'humanité. C'est par lui que le monothéisme est devenu, quoique avec certaines différences, le bien commun des trois grandes familles qui se réclament de l'héritage d'Abraham : judaïsme, christianisme, islam.

Selon la révélation biblique, c'est Dieu même qui a constitué ce peuple, qui l'a éduqué et instruit de ses desseins, scellant avec lui une Alliance éternelle (Gen. 17,7) et faisant reposer sur lui un appel que saint Paul quali-

fie d'irrévocable (Rm. 11,29). Nous lui devons les cinq livres de la Loi, les Prophètes et les autres livres sacrés qui complètent son message. Après avoir été rassemblés par la tradition, écrite et orale, ces enseignements furent reçus par les chrétiens sans que pour autant les juifs en soient déposés.

Même si, pour le christianisme, l'Alliance est renouvelée en Jésus-Christ, le judaïsme doit être regardé par les chrétiens comme une réalité non seulement sociale et historique, mais surtout religieuse ; non pas comme la relique d'un passé vulnérable et révolu mais comme une réalité vivante à travers le temps. Les signes principaux de cette vitalité du peuple juif sont : le témoignage de sa fidélité collective au Dieu unique, sa ferveur à scruter les Ecritures pour découvrir, à la lumière de la Révélation, le sens de la vie humaine, sa recherche d'identité au milieu des autres hommes, son effort constant de rassemblement en une communauté réunifiée. Ces signes nous posent, à nous chrétiens, une question qui touche le coeur de notre foi : qu'elle est la mission propre du peuple juif dans le plan de Dieu ? Quelle attente l'âme, et en quoi cette attente diffère-t-elle ou se rapproche-t-elle de la nôtre ?

(Lire la suite à la page 13)

COMITÉ CANADA-ISRAËL . . .

(Suite de la page 11)

c) La sauvegarde de l'unité et du caractère unique de Jérusalem, avec droit d'accès pour tous aux Lieux Saints.

d) reconnaissance des droits des réfugiés — Arabes et Juifs — et leur dédommagement par l'intermédiaire de la recolonisation et de la compensation.

e) contrôles effectifs afin de mettre fin au terrorisme et à la piraterie aérienne.

f) liberté de transit pour tous les bâtiments de navigation dans le détroit de Tiran et le Canal de Suez.

g) la condamnation des menaces ainsi que du recours à la force contre l'indépendance politique et l'intégralité territoriale de chaque pays du Moyen-Orient.

Le Canada et Israël partagent en commun plusieurs de ces préoccupations et de ces objectifs. Nous croyons fermement que, par-dessus tout, ils témoignent un intérêt mutuel pour une paix juste, réelle et durable au Moyen-Orient.

IV—Ne rien enseigner qui ne soit conforme à l'esprit du Christ (Nostra Aetate 4 par. 2)

a) Il est urgent que les chrétiens cessent définitivement de se représenter le juif suivant des clichés qu'une agressivité séculaire avait forgés; éliminons à tout jamais et combattons avec courage en chaque circonstance les représentations caricaturales et indignes d'un homme honnête, à plus forte raison d'un chrétien; par exemple celle du juif qu'on déclare "pas comme les autres" en y mettant une nuance de mépris ou d'aversion, celle du juif "usurier, ambitieux, conspirateur", ou celle, plus redoutable encore par ses conséquences, du juif "décide". Ces qualifications infamantes, qui ont, hélas, encore cours de nos jours de façon directe ou larvée, nous les dénonçons et les condamnons avec insistance. L'antisémitisme est un héritage du monde païen, mais il s'est encore renforcé en climat chrétien par des arguments pseudo-théologiques. Le juif mérite notre attention et notre estime, souvent notre admiration, parfois certes notre critique amicale et fraternelle, mais toujours notre amour. C'est peut-être ce qui lui a le plus manqué et ce en quoi la conscience chrétienne a été le plus coupable.

b) C'est une erreur théologique, historique et juridique de tenir le peuple juif pour indistinctement coupable de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Déjà le catéchisme du Concile de Trente avait réprouvé cette erreur (Pars I, cap. 5,11). S'il est vrai qu'historiquement la responsabilité de la mort de Jésus fut partagée à des titres divers par certaines autorités juives et romaines, l'Eglise tient que c'est à cause du péché de tous les hommes que le Christ, dans son immense amour, s'est soumis à sa passion et à sa mort, pour que tous obtiennent le salut (Nostra Aetate, 6).

Contrairement à ce qu'une exégèse très ancienne mais contestable a soutenu, on ne saurait déduire du Nouveau Testament que le peuple juif a été dépouillé de son élection. L'ensemble de l'Écriture nous incite au contraire à reconnaître dans le souci de fidélité du peuple juif à la Loi et à l'Alliance le signe de la fidélité de Dieu à son peuple.

c) Il est faux d'opposer judaïsme et christianisme comme religion de crainte et religion d'amour. L'article fondamental de la foi juive, le Shema Israel, commence par : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu et se poursuit par le comman-

dement de l'amour du prochain (Lév. 19,18). C'est le point de départ de la prédication de Jésus, et donc un enseignement commun au judaïsme et au christianisme.

Le sens de la transcendance et de la fidélité de Dieu, de sa justice, de sa miséricorde, de la repentance et du pardon des offenses, sont des traits fondamentaux de la tradition juive. Les chrétiens qui revendiquent les mêmes valeurs auraient tort de croire qu'ils n'ont plus rien à recevoir aujourd'hui même de la spiritualité juive.

d) Contrairement à des réflexes bien établis, il faut affirmer que la doctrine des pharisiens n'est pas l'opposé du christianisme. Les pharisiens ont cherché à ce que la Loi devienne vie pour chaque juif en interprétant ses prescriptions de façon à les adapter aux différentes circonstances de la vie. Les recherches contemporaines ont bien mis en évidence que les pharisiens n'étaient nullement étrangers au sens intérieur de la Loi, non plus que les maîtres du Talmud. Ce ne sont pas ces dispositions que Jésus met en cause quand il dénonce l'attitude de certains d'entre eux ou le formalisme de leur enseignement. Il semble d'ailleurs que ce soit parce que les pharisiens et les premiers chrétiens étaient proches à de nombreux égards qu'ils se combattirent parfois si vivement quant aux traditions reçues des Anciens et à l'interprétation de la Loi de Moïse.

V—Accéder à une compréhension juste du Judaïsme

Les chrétiens, ne serait-ce que pour eux-mêmes, doivent acquérir une connaissance vraie et vivante de la tradition juive.

a) Une catéchèse chrétienne véritable doit affirmer la valeur actuelle de la Bible tout entière. La première Alliance, en effet, n'a pas été rendue caduque par la nouvelle. Elle en est la racine et la source, le fondement et la promesse. S'il est vrai que, pour nous, l'Ancien Testament ne délivre son sens ultime qu'à la lumière du Nouveau Testament, cela même suppose qu'il soit accueilli et reconnu d'abord en lui-même (cf. 2 Tim. 3,16). On n'oubliera pas que, par son obéissance à la Thora et par sa prière, Jésus, homme juif par sa mère la Vierge Marie, a accompli son ministère au sein du peuple de l'Alliance.

b) On s'efforcera de présenter la vocation particulière de ce peuple comme la "sanctification du Nom". C'est là une des dimensions essentielles de la prière synagogale par laquelle le peu-

ple juif, investi d'une mission sacerdotale (Ex. 19,6), offre toute l'action humaine à Dieu et lui rend gloire. Cette vocation fait de la vie et de la prière du peuple juif une bénédiction pour toutes les nations de la terre.

c) C'est sous-estimer les préceptes du judaïsme que de n'y voir que des pratiques contraignantes. Ses rites sont des gestes qui rompent la quotidienneté de l'existence et rappellent à ceux qui les observent la seigneurie de Dieu. Les juifs fidèles reçoivent comme un don de Dieu le Sabbat et les rites qui ont pour but de sanctifier l'agir humain. Au-delà de leur littéralité, ceux-ci sont pour le juif lumière et joie sur le chemin de la vie (Ps. 119). Ils sont une manière de "bâtir le temps" et de rendre grâce pour la création tout entière. C'est en effet toute l'existence qui doit être référée à Dieu, comme saint Paul le rappelait à ses frères (I Cor. 10,30-31).

d) La dispersion du peuple juif doit être comprise à la lumière de sa propre histoire.

Si la tradition juive considère les épreuves et l'exil du peuple comme un châtement pour ses infidélités (Jér. 13,17; 20,21-23), il n'en reste pas moins que, depuis la lettre adressée par Jérémie aux exilés de Babylone (Jér. 29,1-23), la vie du peuple juif dans la dispersion a eu aussi un sens positif; à travers les épreuves, le peuple juif est appelé à "sanctifier le Nom" au milieu des nations.

Les chrétiens doivent sans cesse combattre la tentation anti-juive et manichéenne qui consiste à regarder le peuple juif comme maudit sous le prétexte qu'il a été obstinément persécuté. Au contraire, suivant le témoignage même de l'Écriture (Is. 53,2-4), subir persécution est souvent effet et rappel de la condition prophétique.

e) Il est actuellement plus que jamais difficile de porter un jugement théologique serein sur le mouvement de retour du peuple juif sur "sa" terre. En face de celui-ci, nous ne pouvons tout d'abord oublier en tant que chrétiens le don fait jadis par Dieu au peuple d'Israël d'une terre sur laquelle il a été appelé à se réunir (cf. Gen. 12,7; 26,13; Is. 43,5-7; Jér. 16,15; Soph. 3,20).

Au long de l'histoire, l'existence juive a été constamment partagée entre la vie au sein des nations et le vœu d'une existence nationale sur cette terre. Cette aspiration pose de nombreux problèmes à la conscience juive

(Lire la suite à la page 14)

CONFÉRENCE . . .

elle-même. Pour comprendre cette aspiration et le débat qui en résulte dans toutes leurs dimensions, les chrétiens ne doivent pas se laisser entraîner par des exégèses qui méconnaîtraient les formes de vie communautaires et religieuses du judaïsme ou par des prises de positions politiques généreuses mais hâtives. Ils doivent tenir compte de l'interprétation que donnent de leur rassemblement autour de Jérusalem les juifs qui, au nom de leur foi, le considèrent comme une bénédiction.

Par ce retour et ces répercussions, la justice est mise à l'épreuve. Il y a, au plan politique, affrontement de diverses exigences de justice. Au-delà de la diversité légitime des options politiques, la conscience universelle ne peut refuser au peuple juif, qui a subi tant de vicissitudes au cours de l'histoire, le droit et les moyens d'une existence politique propre parmi les nations. Ce droit et ces possibilités d'existence ne peuvent pas davantage être refusés par les nations à ceux qui, à la suite des conflits locaux résultant de ce retour, sont actuellement victimes de graves situations d'injustice. Aussi, tournons-nous les yeux avec attention vers cette terre visitée par Dieu et portons-nous la vive espérance qu'elle soit un lieu où pourront vivre dans la paix tous ses habitants, juifs et non-juifs. C'est une question essentielle, devant laquelle se trouvent placés les chrétiens comme les juifs, de savoir si le rassemblement des dispersés du peuple juif, qui s'est opéré sous la contrainte des persécutions et par le jeu des forces politiques, sera finalement ou non, malgré tant de drames, une des voies de la justice de Dieu pour le peuple juif et, en même temps que pour lui, pour tous les peuples de la terre. Comment les chrétiens resteraient-ils indifférents à ce qui se décide actuellement sur cette terre?

VI—Promouvoir la connaissance et l'estime mutuelles (Nostra Aetate, 4 par. 2)

La plupart des rencontres entre juifs et chrétiens sont encore aujourd'hui marquées par l'ignorance réciproque et parfois par une certaine méfiance. Cette ignorance et cette méfiance ont été dans le passé et peuvent être encore dans l'avenir la source de graves incompréhensions et de maux redoutables. Nous considérons comme une tâche essentielle et urgente que les prêtres, les fidèles et tous les responsables de l'éducation, à quelque niveau qu'ils se situent, travaillent à susciter dans le peuple chrétien une meilleure compréhension du judaïsme, de sa tradition, de ses coutumes et de son histoire.

(Suite de la page 13)

La première condition est que tous les chrétiens aient toujours le respect du juif, quelle que soit sa manière d'être juif. Qu'ils cherchent à la comprendre comme il se comprend lui-même au lieu de le juger selon leurs propres modes de pensées. Qu'ils aient l'estime de ses convictions, de ses aspirations, de ses rites et de l'attachement qu'il leur voue. Qu'ils admettent aussi qu'il peut y avoir différentes façons d'être juif ou de se reconnaître juif, sans détriment de l'unité fondamentale de l'existence juive.

La seconde condition est que, dans les rencontres entre chrétiens et juifs, soit reconnu le droit de chacun de rendre pleinement témoignage de sa foi sans être pour autant soupçonné de vouloir détacher de manière déloyale une personne de sa communauté pour l'attacher à la sienne propre. Une telle intention doit être exclue non seulement en raison du respect d'autrui qui s'impose en tout dialogue avec tout homme quel qu'il soit, mais plus encore pour une raison particulière à laquelle les chrétiens et surtout les pasteurs devraient se faire plus attentifs. Cette raison est que le peuple juif a été l'objet, comme peuple, d'une "Alliance éternelle" sans laquelle la "nouvelle Alliance" n'aurait elle-même pas d'existence. Aussi, bien loin de viser à la disparition de la communauté juive, l'Église se reconnaît dans la recherche d'un lien vivant avec elle. Une grande ouverture d'esprit, une méfiance à l'égard de ses propres préjugés et un sens aigu des conditionnements psychologiques des individus sont, en face de tels problèmes, des qualités indispensables aux pasteurs. Même s'il existe, dans le contexte actuel de "civilisation sans frontières", des démarches personnelles qui échappent aux déterminations des deux communautés, le respect qu'elles se portent réciproquement ne doit pas s'en trouver altéré.

VII—L'Église et le peuple juif

a) Le peuple juif a conscience d'avoir reçu, à travers sa vocation particulière, une mission universelle à l'égard des nations. L'Église, pour sa part, estime que sa mission propre ne peut que s'inscrire dans ce même propos universel de salut.

b) Israël et l'Église ne sont pas des institutions complémentaires. La permanence comme en vis-à-vis d'Israël

et de l'Église est le signe de l'inachèvement du dessein de Dieu. Le peuple juif et le peuple chrétien sont ainsi dans une situation de contestation réciproque ou, comme dit saint Paul, de "jalousie" en vue de l'unité. (R.M. 11,14; cf. Deut. 32,21).

c) Les paroles de Jésus Christ lui-même et l'enseignement de Paul témoignent du rôle du peuple juif dans l'accomplissement de l'unité finale de l'humanité, comme unité d'Israël et des nations. Aussi la recherche que fait aujourd'hui le judaïsme de son unité ne peut pas être étrangère au propos de salut de Dieu. Elle ne peut pas non plus être sans parenté avec les efforts des chrétiens en recherche de leur propre unité, bien que ces deux démarches se réalisent selon des voies très différentes.

Mais, si juifs et chrétiens accomplissent leur vocation suivant des voies distinctes, l'histoire montre que leurs cheminements se croisent sans cesse. Leur souci commun ne concerne-t-il pas les temps messianiques? Aussi faut-il souhaiter qu'ils entrent enfin dans la voie de la reconnaissance et de la compréhension mutuelles et que, répudiant leur inimitié ancienne, ils se tournent vers le Père dans un même mouvement d'espérance, qui sera une promesse pour toute la terre.

Sermon prononcé en français à la Synagogue Espagnole et Portugaise

En présence d'une nombreuse assistance de fidèles, M. le Rabbin Howard Joseph de la Congrégation Espagnole et Portugaise de Montréal, 4894 Avenue St-Kévin, prononça le premier jour de Shavouoth "Pentecôte" un sermon en langue française sur "l'Accomplissement de la Prière par l'Action de Grâce".

L'introduction du français à la Synagogue est un des moyens recherchés par le Congrès Juif Canadien afin de répandre de plus en plus cette langue au sein de la communauté juive.

L'exemple donné par la Synagogue Espagnole et Portugaise, sera assurément suivi avec succès par d'autres synagogues.

25ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Le Congrès Juif Canadien fut invité par le Secrétariat d'Etat d'Ottawa, à une conférence en vue d'étudier les moyens par lesquels le Canada devra célébrer le 25ème anniversaire de la promulgation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par les Nations Unies.

M. Alan Rose, Directeur Exécutif Adjoint du Congrès Juif Canadien y présenta les propositions suivantes :

La création d'une Commission Fédérale des Droits de l'Homme ;

La désignation d'un Ombudsman Fédéral ;

La création d'un Bureau National des Droits de l'Homme afin de poursuivre des recherches et recueillir une documentation en la matière ;

L'adoption et l'exécution par le Gouvernement Fédéral — et les juridictions provinciales dans le cadre de leur compétence — des principales recommandations de la Commission Royale sur le statut des femmes ;

La révision des articles du Code criminel traitant de l'avortement ;

La convocation d'une conférence des média d'information et comprenant en outre, la radio, la télévision canadienne, les stations indépendantes de radio et télévision, le Comité National du Film et de l'Information au Canada afin de mettre sur pied un programme pour ce 25ème anniversaire ;

La création d'un programme spécial qui serait transmis par le Service International de Radio Canada le 10 Décembre 1974, date du 25ème anniversaire sur les Droits de l'Homme en toutes les langues employées par ledit Service.

En outre, le Congrès Juif Canadien mit l'accent sur les questions suivantes aux fins d'une attention spéciale.

La pauvreté doit être étudiée dans le cadre des Droits de l'Homme.

Les domaines des Droits de l'Homme et des droits fondamentaux doivent être étudiés par le Gouvernement, vu les progrès technologiques de notre époque. Une législation spéciale devrait être étudiée afin de protéger le citoyen contre le système électronique de crédit bancaire qui pourrait bien aboutir à une sérieuse atteinte aux Droits de l'Homme. Une législation sévère est désormais nécessaire afin de protéger le citoyen contre les enregistrements et autres intrusions tech-

niques dans la vie privée, qui constitue un élément essentiel de la dignité humaine.

Des bureaux légaux et des travailleurs sociaux doivent être établis afin d'accorder aux nouveaux immigrants qui sont souvent exploités, la protection de la loi.

Ces organismes doivent être créés par le Secrétariat d'Etat et installés dans le voisinage des lieux où résident les nouveaux canadiens.

M. Alan Rose demanda instamment que le Canada ratifie les traités, conventions et instruments diplomatiques, relatifs aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales.

M. Rose présenta ses félicitations au Gouvernement Fédéral pour ses initiatives au cours de la conférence d'Helsinki (Conférence sur la sécurité européenne) en vertu desquelles il introduisit des dispositions nouvelles dans le nouveau traité, garantissant l'échange d'idées et de personnes entre l'Ouest et les pays socialistes.

Il demanda instamment au Gouvernement canadien de prendre l'initiative

d'amener au Canada en 1974, un nombre substantiel d'orphelins du Vietnam et du Bangladesh.

La conférence fut également informée des démarches faites par le Congrès Juif Canadien afin d'amener le Gouvernement du Québec à adopter un Code des Droits de l'Homme et de créer une Commission chargée de leur application.

Programme du Département Francophone Y.M.-Y.W.H.A. & N.H.S. de Montréal Branche Snowdon

Dimanche 24 Juin —
Défilé de Mode des Pionniers

du Lundi 25 Juin
au Vendredi 29 Juin —
EXPLO — 100 miles (à pied)
Programme: Jeunes Adultes

Dimanche 1er Juillet —
Rallye — Automobile

Nouvelles formes de persécutions antijuives en Union Soviétique

Après la rançon — la prison?

Ces derniers jours, des nouvelles alarmantes sont parvenues d'Union Soviétique: elles concernent le retour au système des procès et des internements à l'encontre des juifs qui désirent partir pour Israël. Elles arrivent au moment même où les autorités soviétiques cherchent à faire croire que la pratique de la rançon (la taxe sur l'éducation) a officiellement été abandonnée, et que les juifs ne rencontreront plus aucun obstacle à leur départ pour Israël.

Ainsi, un ouvrier juif de Vinitza, Isaac Shkolnik, vient d'être condamné le 11 avril 1973, à l'issue d'un procès à huis-clos, à dix ans d'internement pour haute trahison et diffamation du régime. Les motifs de l'accusation ont varié avec le temps: Shkolnik, inculpé d'abord de diffamation, fut par la suite accusé d'espionnage au profit de la Grande-Bretagne. Finalement, l'acte d'accusation pour lequel il vient d'être condamné à dix ans d'internement est "d'avoir retenu par coeur des informa-

tions qu'il entendait transmettre aux israéliens une fois arrivé là-bas, grâce à sa mémoire phénoménale".

Le Congrès Juif Canadien et le Congrès Juif Mondial ne peuvent manquer de relever l'absence totale de preuves à la base d'une telle accusation.

Outré par de tels procédés, le Congrès Juif Canadien dénonce une fois de plus la pratique des procès à huis-clos qui justifie les pires inquiétudes, dans le cadre de cette campagne de répression qui sévit actuellement en U.R.S.S. et vise à intimider les juifs soviétiques candidats au départ.

Le Congrès Juif Canadien en appelle à l'opinion publique afin que de tous côtés s'élèvent des protestations et qu'elle obtienne qu'une délégation internationale de juristes soit enfin autorisée à examiner les dossiers de Shkolnik ainsi que ceux des frères Goldstein, de Tbilissi, Kipnis et Davidovitch, de Minsk, dont les procès sont en cours de préparation.

GÉNOCIDE CONTRE LES JUIFS EN IRAK

A maintes reprises, nous avons attiré l'attention de l'opinion publique mondiale sur les arrestations et par la suite les lâches assassinats perpétrés par les autorités irakiennes à Bagdad à l'encontre d'une dizaine de nos coreligionnaires.

Ces autorités avaient alors publié dans diverses capitales des démentis, mais furent bien incapables de donner suite à ce que nous réclamions vainement, à savoir présenter devant une instance juridique internationale neutre, à Bagdad même, ces coreligionnaires que les irakiens prétendaient vivants et dont nous avons toute raison de craindre qu'ils aient été assassinés.

Aujourd'hui, nous apprenons avec une profonde horreur qu'après le massacre de ces dix juifs en janvier, dans les prisons de Bagdad, six autres ont été arrêtés dans la capitale irakienne en février. Ils ont disparu sans laisser de trace.

Nous venons d'être informés, de source autorisée, que les six juifs arrêtés début février — hommes, femmes, enfants — ont eu le sort des dix autres martyrs dont les autorités irakiennes prétendent ignorer le sort, alors qu'il est à peu près certain qu'ils ont été massacrés et qu'il est sûr que leurs biens ont été confisqués.

La petite collectivité juive d'Irak vit dans la terreur et connaît les heures les plus sombres de son histoire millénaire. Le meurtre, le génocide, telles sont les méthodes inhumaines pratiquées, d'une manière devenue dorénavant classique, par les autorités irakiennes, foulant aux pieds les principes les plus élémentaires des droits de l'homme.

De tels Etats, membres de l'Organisation des Nations Unies, se placent par de tels actes au ban des nations civilisées.

Face à cette situation, le Congrès Juif Canadien et le Congrès Juif Mondial exprimèrent leur extrême anxiété et leur plus vive indignation.

Ils en appellent une fois de plus solennellement à l'opinion mondiale, aux gouvernements, à tous les hommes de bonne volonté au Canada et à travers le monde pour que, par leurs efforts conjugués, ils contribuent à faire pression sur les autorités irakiennes en vue d'arracher à un sort tragique les restes de la communauté juive d'Irak, hier si florissante, et lui permettre de quitter sans délai cet enfer avant que ne disparaisse le dernier de ses membres. La

conscience humaine ne peut rester silencieuse et passive face à un tel drame.

* * *

De Syrie également nous parviennent des nouvelles alarmantes quant à l'aggravation du sort, qui était déjà ex-

trêmement critique, de la communauté juive de ce pays dont des membres sont arbitrairement emprisonnés à Damas

Nous exigeons leur libération immédiate et le droit pour tous les juifs de Syrie qui le désirent — et c'est l'immense majorité — de pouvoir quitter ce pays sans délai.

Liste des Juifs disparus en Irak

Il n'y a pratiquement plus de doute que 10 Juifs irakiens, incarcérés à Bagdad, depuis Septembre 1972, ont été assassinés en prison, fin janvier 1973.

D'autre part, et de source sûre, il se confirme que 6 autres Juifs irakiens arrêtés à Bagdad, au début du mois de Février 1973, ont disparu sans laisser de traces.

Voici leurs noms et les dates de leur "disparition" (assassinat) :

1. Azouri SHAMASH	Commerçant	Septembre 72
2. Abdul Aziz YAACOV	Avocat	Septembre 72
3. Shaul REJWAN	Commerçant	Septembre 72
4. Yaacov REJWAN	Commerçant-importateur	Septembre 72
5. Ezra AZAM	Docteur en médecine	Septembre 72
6. Shaul SHAMASH	Importateur	Septembre 72
7. Victor Ezra DAVID		Septembre 72
8. Naji SITIAT	Propriétaire d'une laverie-teinturerie	Septembre 72
9. Salim SADKA		Septembre 72
10. Ezra SHEMTOV		Septembre 72
11. Naji KASHKOSH		début Février 73
12. Suad KASHKOSH	(sa femme)	début Février 73
13. Ezra KAHTAN	Tailleur	Mars 73
14. Salim KAHTAN	Tailleur	Mars 73
15. Naim FATTAL		Avril 73
16. Shua UZEIR		Avril 73

En outre et de source sûre, il se confirme que Reouven KASHKOSH, sa femme, ses deux fils et sa fille ont été assassinés le 12 Avril 1973.

* * *

Liste des Juifs emprisonnés en Syrie

Il reste, aujourd'hui, dans les géôles Syriennes, 3 Juifs emprisonnés comme suit :

1. Nissim KATRI	— 28 ans	emprisonnés depuis 20 mois sans aucun
2. Joseph SWED	— 25 ans	procès et sans aucune confirmation officielle des autorités syriennes sur le fait même de leur détention. Les parents et familles ignorent le sort réservé aux détenus et ne peuvent leur rendre visite.

* * *

3. Albert ELIA	— 67 ans	enlevé le 6 septembre 1971, à Beyrouth, alors qu'il se rendait de son domicile au bureau de la communauté et détenu en Syrie.
----------------	----------	---

Les autorités syriennes persistent à nier la présence même d'Albert ELIA entre leurs mains.

JUIFS IRAKIENS ASSASSINÉS PRIÈRES A OTTAWA



Photo prise lors des prières récitées face à l'Ambassade d'Irak à Ottawa, en faveur des Juifs irakiens persécutés.

De gauche à droite: Dr. Samuel Lewin (partiellement), Directeur Exécutif de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien; M. le Cantor Salomon Amzallag de la Synagogue Espagnole et Portugaise; M. Anowar Shahine se servant d'un haut-parleur; les deux frères Shamass, juifs irakiens dont le père a été assassiné en Irak; et à l'extrême droite M. le Rabbin Howard Joseph de la Synagogue Espagnole et Portugaise.

Pétition signée par les personnes réunies face à l'Ambassade d'Irak et présentée aux personnalités officielles des Gouvernements irakien et canadien

"Une répression dure et brutale est exercée en Irak contre la petite communauté juive qui y demeure encore. Des rapports fragmentaires qui émanent de ce pays, il résulte clairement que la persécution prend actuellement un aspect encore plus impitoyable qu'auparavant, à la suite des tortures systématiques infligées à des personnes qui sont innocentes de tout crime et démunies de toute aide.

La police irakienne n'a point cessé d'employer la torture: 4 et peut-être même 5 membres de la famille Kashkosh semblent certainement avoir été assassinés et d'autres familles juives peuvent bien avoir subi le même sort.

En présence de cette situation tragique, nous nous sommes assemblés afin de prier face à l'Ambassade d'Irak et lancer un appel afin que cet harcèlement et cette persécution des juifs en Irak et en Syrie, cessent.

Nos demandes sont purement et simplement humanitaires.

Premièrement, nous demandons au Gouvernement irakien de permettre sans aucun empêchement ou retard, le départ de son territoire du petit nombre de ses citoyens juifs.

Deuxièmement, au cas où des prisonniers juifs sont encore vivants, nous demandons au Gouvernement irakien de les traduire devant un tribunal impartial afin de leur permettre de répondre aux accusations qui seraient portées contre eux, en leur accordant les droits légitimes de défense, prévus par la loi.

Troisièmement, au cas où des victimes ont été exécutées ou autrement éliminées, nous demandons au Gouvernement irakien de déclarer officiellement ces faits; de remettre les corps à leurs familles afin qu'ils soient ensevelis conformément aux traditions juives; de permettre aux familles et à leurs proches parents de reprendre possession de leurs maisons et de leurs autres biens et de leur allouer une compensation adéquate.

Nous formulons ces demandes en tant que citoyens canadiens au nom de la justice, de l'équité et de la moralité.

Nous demandons au Gouvernement canadien d'user de ses bons offices et de fournir son appui afin de ne point permettre qu'aucune considération politique n'intervienne du chef des autorités irakiennes, dans la délivrance des personnes innocentes de leur prison, et de faciliter l'émigration de celles qui désirent émigrer."

Les représentants des communautés juives de Montréal, Toronto et Ottawa, se réunirent face à l'Ambassade d'Irak à Ottawa le 23 Mai 1973 en une fonction religieuse de prières hâtivement convoquée et parrainée par le Congrès Juif Canadien, Région de l'Est, et la Fédération Canadienne Sioniste, Région de l'Est.

M. Lou Zablow, Président du Comité des Affaires Etrangères du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est déclara au cours de cette fonction religieuse:

"La persécution des juifs en Irak se poursuit. Récemment des familles ont été brutalement assassinées. De nombreux juifs ont disparu et sont présumés morts. Concomitamment, le sort de la communauté juive demeure des plus précaire".

La Communauté juive s'est réduite à 500 personnes, comparée aux 150,000 environ des années 1940.

Le rassemblement fit appel aux autorités irakiennes afin de relâcher les juifs qui désirent émigrer et de dévoiler le sort de ceux disparus.

Les autorités canadiennes furent instamment priées d'user de leurs bons offices et de fournir leur aide. Une déclaration souvent réitérée fut: "Assurément aucune considération politique ne devrait faire obstacle, à la délivrance de leur prison des personnes innocentes et à l'autorisation d'émigrer à ceux qui le désirent".

Télégramme adressé aux Nations-Unies

Récemment un télégramme fut adressé au Dr. Kurt Waldheim, Secrétaire Général des Nations-Unies, signé conjointement par M. Sol Kanee, Président du Congrès Juif Canadien, et M. Saul Hayes, C.R., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien. Il s'exprimait en ces termes:

"Votre Excellence — L'opinion publique canadienne est profondément affligée à la suite des rapports mentionnant de nouveaux assassinats de juifs en Irak. Nous avons de bonnes raisons de croire que 16 juifs ont été assassinés par les autorités de sécurité irakienne dans les quelques derniers mois. Ces personnes sont des citoyens bien connus et doivent être présumées avoir été innocentes de n'importe quel crime. Nous faisons appel à Votre Excellence afin d'inviter le Gouvernement d'Irak à cesser ses actes barbares qui

(Lire la suite à la page 18)

LETTRES D'ISRAËL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Les 25 ans d'Israël

Vingt-cinq ans, l'âge de l'homme vigoureux.

Cet âge, Israël, indépendant, vient de l'atteindre, en ce 5 Iyar de l'année hébraïque 5733 qui correspond au 7 Mai 1973.

On a chanté, on a dansé dans les rues pavées, tout le peuple et cent mille touristes envahissant nos ports et nos aéroports.

Vingt-cinq ans: un quart de siècle. Israël en verra d'autres et, au train où il va, malgré les hostilités et les menaces, il peut même regarder avec confiance les siècles futurs.

Vingt-cinq ans, au fond, ce sont autant de miracles chaque année, répétés, et dont on fait le constat et dont on souligne l'éclat.

Depuis la sortie d'Égypte qui remonte bien loin dans le temps, les miracles n'ont d'ailleurs jamais cessé d'être les fidèles compagnons du Peuple juif. Citons-en deux, deux seulement, qui marquèrent, décisivement, son destin:

En 1492, il y eut l'*Inquisition*, l'expulsion d'Espagne de la plus grande concentration juive de l'époque, mais durant la même année, il y eut la *découverte du Nouveau Monde* planifiée par le Juif Luis de Latoréz et réalisée par le marrane Christophe Colomb.

La moitié du Peuple Juif est aujourd'hui *américaine*.

Premier miracle

Le *second germa* en Europe, durant la dernière guerre mondiale. Il y eut la *CHOA*, autrement dit la catastrophe qui coûta la vie à six millions de Juifs sans défense, livrés à la merci des hordes nazies. Mais à l'issue de cette guerre dont l'on n'oubliera jamais les sacrifiés juifs, notamment, le miracle s'est bien produit: *en 1948, Israël, après deux mille ans de galouth, a retrouvé son indépendance au pays des ancêtres*.

Là c'est le miracle majeur qui a été à l'origine de *bien d'autres encore* et notamment, *le rassemblement des dispersés, la renaissance d'une langue, d'une économie, d'une armée de défense capable d'affronter tous les périls*.

En Israël, *l'armée, c'est le peuple qui s'est juré de ne pas permettre une seconde "CHOA"*, une catastrophe pareille à celle de la dernière guerre mondiale.

Sans être militariste, il est normal, il est bon que le peuple applaudisse en regardant la parade des forces de son armée, sous l'ardent soleil de mai, se déployer le long des grandes artères de Jérusalem où se sont groupés *trois cent mille spectateurs*.

Il est *souhaitable surtout* que les voisins qui grognent aux frontières, se fassent une raison et *effacent de leur imagination les rêves d'une guerre d'extermination sans profit pour personne*.

Madame Golda Meir inaugurera la prochaine session de l'Exécutif Mondial du Congrès Juif Mondial

La prochaine session de l'Exécutif mondial du Congrès Juif Mondial, se tiendra du 27 Juin au 4 Juillet 1973.

La soirée d'ouverture se déroulera dans la salle Chagall de la Knesseth, avec la participation de Madame Golda Meir, Premier Ministre d'Israël entourée notamment du Président de la Knesseth et du Dr. Nahum Goldmann, président du Congrès Juif Mondial, en présence de M. Katzir, président de l'Etat d'Israël.

Les séances de travail se poursuivront à Tel-Aviv.

L'ordre du jour embrasse les problèmes vitaux auxquels sont confrontés Israël et les communautés juives de la Diaspora.

Une session spéciale sera d'ailleurs consacrée aux relations entre Israël et la Diaspora, avec des introductions par M. Joachim Prinz, président du Conseil Directeur du Congrès Juif Mondial, et M. Arie L. Pincus, Président de l'Exécutif de l'Organisation Sioniste Mondiale.

Parmi les autres sujets traités: le monde juif 25 ans après l'établissement de l'Etat d'Israël, la place de la jeunesse dans la Communauté, l'éducation, l'Aliyah, avec la participation de M. Nathan Peled, Ministre de l'Absorption, la situation des juifs en Union Soviétique et dans les pays arabes.

Un symposium sera consacré aux problèmes des Minorités dans le monde avec la participation du Juge Haim Cohn, membre de la Cour Suprême d'Israël, de M. Pierre Juvigny, conseiller d'Etat, membre français de la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, du Professeur Martin Kilson, Université de Harvard,

Soulignons une fois encore le sens du terme "*TZAHAL*": *armée de DÉFENSE d'Israël*, car Israël n'a pas de rêves d'expansion, ni d'agression, il a d'autres tâches de paix, de construction, de bonheur pour tous.

Comme d'habitude, en marge de la parade des forces armées, il y eut le *concours biblique international* et cette année, ce sont de *jeunes juifs américains* qui remportèrent la palme. Ainsi, la Thora ne sortira plus de Sion mais aussi d'Amérique, pour citer le bon mot du Ministre de l'Éducation M. Ygal Alon.

Par ailleurs, le *Prix Israël* a été octroyé aux lauréats parmi lesquels nous (Lire la suite à la page 19)

et de M. Abdul Aziz Tou'Abi, ministre adjoint de la Santé Publique d'Israël, ainsi qu'une importante personnalité des pays d'Europe de l'Est.

* * *

Le Congrès Juif Canadien sera représenté officiellement par M. Sol Kanee, Président du Congrès Juif Canadien; M. Monroe Abbey, C.R., précédent Président du Congrès Juif Canadien; le Dr. Léon Kronitz, Président du Comité Exécutif du Congrès Juif Canadien; M. Oscar Antel, Président de la Région de l'Ouest du Congrès Juif Canadien, délégués, ainsi que par M. Murray B. Spiegel, C.R., Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien; M. David Satok, Président de la Région Centrale du Congrès Juif Canadien, délégués adjoints; et par M. Alan Rose, Directeur Exécutif Adjoint du Congrès Juif Canadien, délégué ex officio du chef de ses fonctions.

JUIFS IRAKIENS...

(Suite de la page 17)

sont contraires aux normes de la civilisation et portent atteinte aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et aux Droits de l'Homme. Nous requérons également que vous insistiez auprès du Gouvernement irakien afin de permettre aux juifs qui désirent, quitter de le faire sans délai ni obstacles. Nous vous serions reconnaissants d'avoir confirmation que vous interviendrez auprès du Gouvernement d'Irak. Nous vous prions d'accepter l'expression de notre très haute estime".

tre ami le poète Chin Chalom dont nous avons traduit deux importants chapitres de son oeuvre: *Haute Tension*. Il vient de donner à la VIE son plein sens: *mais c'est la création, et la création, c'est aussi pour lui, la VIE*.

En marge des 25 ans et du développement d'Israël

Parallèlement au développement général d'Israël, dans le domaine de l'économie notamment, signalons celui du secteur arabe à travers les chiffres édifiants que voici qui concernent l'agriculture:

	1962/63	1972/73
Villages agricoles:	33	33
Population:	53.940	127.485
Agriculteurs	29.583	53.318
Pourcentage	54%	42%
Unités d'entreprises	4.891	6.637
Surface		
en dounam	118.381	121.400
Surface exploitée	84.231	91.880

D'après ce tableau que nous avons tiré de la revue agricole "Icarei Israël" (Paysans), il ressort que le secteur arabe a fait de gros progrès en dix ans. Il s'intéresse aujourd'hui à la production maraichère destinée à l'exportation et à la production des arachides mettant en exploitation 5400 dounam au lieu de 610 il y a dix ans.

Voici encore, en pourcentage, ce que représente la production arabe par rapport à la production nationale, pour citer:

les fraises:	44%
les oignons:	20%
les pommes de terre:	16%
Les concombres:	15%
les tomates:	14%
les carottes:	3%

Il ressort que la production arabe tourne autour des 20% de moyenne pour une population qui représente un peu plus de 10%.

* * *

Page culturelle hébraïque Les grandes fêtes d'Israël CHAVOUOTH dans la poésie hébraïque

Les poètes hébreux, en tout cas la plupart d'entre eux, s'ils chantent souvent les oiseaux et les fleurs et tout ce qui fait la beauté de la Nature, ne manquent jamais de puiser aussi leur inspiration dans la Tradition d'Israël.

Leurs plus beaux poèmes en portent la marque et, en l'honneur de Chavouoth, nous citerons celui que Yaacov Cohen a composé sur le thème légendaire du don de la Thora.

Avant la révélation du Sinai, où était elle, la Thora?

Elle était entreposée au Royaume des Grâces et quand Dieu décida d'en doter les hommes, il y eut un remue-ménage parmi les anges et les Séraphins offrirent d'en être les consignataires. Satan, lui-même, comme il lui sied en toute occasion, conseilla de ne point la confier aux Fils de la Femme, le risque étant qu'ils en feraient un mauvais usage.

Mais Dieu demanda à Moïse qui, soudain, se vit nanti d'un exceptionnel éclat, d'exposer sa thèse et de répondre aux contradicteurs:

—Réponds-leur, fils d'Amram!

Comme un jet d'eau pure, des lèvres du Prophète, sortirent les paroles rassurantes:

—Est-ce pour la lumière que la lumière a été créée? Or, vous êtes lumineux, anges, et de plus, vous êtes purs. Empêchez-vous que la lumière agisse sur l'ombre et en fasse reculer les limites, sachant que pour vous, elle ne sera d'aucune faveur?

Moïse, ayant ainsi parlé, vit les anges battre des ailes, en signe d'acquiescement et de joie: "Sur la Terre, l'homme recevra la Thora, tirée du Royaume des Grâces, et grâce à elle, il apprendra les voies de Dieu et le louera".

De tout l'auditoire, seul Satan, bien entendu, tint rancune et jeta sur Moïse, un regard insolent, ricanant, comme c'est dans sa nature.

Et Dieu dit: Va, mon serviteur, et dis au peuple de se purifier et de se tenir prêt, car au troisième jour sur le mont Sinai, Je descendrai et apparaîtrai devant leur yeux..."

Le troisième jour!

Qui n'en a pas imaginé la vision extraordinaire? S'inspirant d'une Tradition plusieurs fois millénaire, les poètes hébreux s'y sont attardés, décrivant à qui mieux mieux, la majesté du jour et son éclat, les voix qui se firent voir et leurs échos se répétant d'un bout à l'autre du Monde.

S'il vous est difficile de lire la poésie hébraïque, vous trouverez dans la littérature rabbinique des textes encore plus imagés en prose évidemment, sur la révélation du Sinai.

Mais le poème de Yaacov Cohen reste un modèle du genre et sa description du don de la Thora, aussi longue qu'elle soit, est un vrai chef d'oeuvre.

Sur le même thème, Biajik, lui aussi, a écrit de très jolis vers qui expriment une infinie admiration pour Moïse sur le Mont divin, tenant d'une main son bâton de prophète, de l'autre les Tables de la Loi, attitude dont il souligna l'incomparable beauté et l'éclat.

Devant ce spectacle, le puissant Avigdor Hameiri, ne peut que s'écrier:

"Quand nul n'est en mesure de demeurer debout, entre les anges de lumière, toi, monte sur le Mont et annonce, ô visionnaire!

* * *

Comme Chavouoth est aussi la fête des prémices, de nombreux poètes qui ont écrit aussi pour les enfants — nos écoliers le savent bien — ont chanté les fruits d'Israël, les premiers fruits du jardin et du vignoble garnissant le panier de l'offrande. Chlonsky, Chimôni, Garni ou Tchernihovsky ont souligné le sens de Chavouoth qui en Israël prend peu à peu le caractère d'autrefois comme fête de l'épi d'or que l'on célèbre dans les champs.

* * *

Thora, prémices, voilà qui fait de Chavouoth une source intarissable d'idées pour les poètes hébreux, de réjouissances pour le peuple, surtout en Israël où les antiques traditions reprennent vie.

LES LIVRES

Le destin de l'homme dans la création

par MAURICE COHEN
Les Editions La Liberté Inc.
Québec (Canada)

Une nouvelle et haute dimension de l'homme, livrée avec un accent sincère.

* * *

Si cet ouvrage n'est pas volumineux, ni bien épais en raison du nombre de pages qu'il contient, il faut y voir le fait que son auteur n'avait pas l'intention de se lancer dans la dialectique et l'argumentation pour démontrer que l'expression de la Vérité n'a pas de commune mesure avec les quantités, les volumes ou les poids.

La description des nouvelles que renferme cet ouvrage n'aspire aucunement aux lauriers d'un concours littéraire ou autre. Ces nouvelles s'imposent à l'esprit de l'homme, descendant de la première créature humaine nommée Adam, sans aucune tournure artificielle. Bien qu'il les ignore, elles ont toujours pris et prendront toujours une place importante dans sa vie. Car, il vit avec elles et par elles. On pourrait dire aisément, qu'elles sont pour lui ce que le soleil et la pluie sont à la terre pour sa fécondité.

Parmi ces nouvelles se trouve la plus grande et certainement la plus attendue par l'humanité entière depuis des millénaires : celle de la venue du Mashiah, ou Messie, dans la traduction. En d'autres mots, l'avènement éventuel sur notre terre du Royaume des Cieux ; et par voie de conséquence, l'affranchissement du genre humain de tous les maux qui l'accablent depuis la désobéissance de notre ancêtre Adam.

L'accomplissement parfait de cet événement extraordinaire sur notre globe terrestre requiert des conditions très simples de la part de tous les descendants de la première créature humaine. Ces conditions, si paradoxal que cela puisse paraître, ne sont rien d'autre que la connaissance de notions préliminaires ou parfaites de la vérité sur l'origine et le destin de l'homme.

Une grande partie de cette vérité est mystérieusement cachée et bien enveloppée dans le "coquillage" de quelques mots hébraïques du texte original de la Sainte Ecriture. Pour cette raison, cet ouvrage contiendra quelques mots et schémas de lettres hébraïques qui seront expliqués et également accompagnés de leur prononciation figurée, aux fins de les rendre aisément

assimilables à ceux qui ne possèdent aucune notion de la langue et de l'écriture saintes.

Chacun de nous se doit d'être imprégné de ces nouvelles sur l'Homme, et d'être en possession de leur entier contenu ; et ce, si toutefois nous voulons vraiment être prêts -éventuellement, dans la décade à venir, à affronter sans heurts graves le passage d'une situation "lamentable" à une situation qui frise le "sublime", sans que notre état mental subisse de graves déchirures quand la brusque réalité du Grand Evénement surgira.

Dans le domaine des connaissances de la vérité et de tous les contours de son approche, il est un devoir sacré pour qui possède la clef du long "couloir" qui peut éventuellement y mener, d'ouvrir promptement et largement les portes de ce couloir pour engager tous les hommes à y pénétrer.

"Si j'ai pris la décision d'écrire ces nouvelles, inédites à ce jour, c'est qu'un sentiment intérieur et indéfinissable me dicte le devoir de communiquer à tous mes semblables ce que j'ai pu apprendre et comprendre."

Il est possible que certains lecteurs trouvent dans cet ouvrage quelque contradiction en regard de l'interprétation dite traditionnelle de la Sainte Ecriture. A ceux-là, tout en sollicitant humblement leur bienveillante indulgence et leur entière compréhension, je leur rappelle ces paroles, de Haute Autorité et bien significatives, du grand et prestigieux Rashi, célèbre commentateur de cette Sainte Ecriture : "Les écritures doivent être interprétées selon leur sens direct et naturel, la signification de chaque mot étant prise dans son contexte. Cependant, l'interprétation traditionnelle peut aussi être prise à coeur, ainsi qu'il est dit : Ma parole n'est-elle pas comme du feu ? — qui a plusieurs étincelles — et pareille au marteau qui réduit le roc en pièces ? — par conséquent, susceptible d'explications variées."

* * *

Maurice Cohen est originaire du Maroc. Il est né en 1916 à Fès, ville située au nord de ce pays francophone, où le ciel est constamment bleu avec un

doux et généreux climat tempéré par la proximité de l'Atlantique et de la Méditerranée.

C'est dans ce pays d'Afrique du Nord qu'il a grandi au sein d'une famille nombreuse et modeste. C'est là qu'il fit ses études qui le conduisent aux disciples minières.

Les exemples vivants de la vie modèle de ses parents, et l'enseignement préliminaire de religion qu'il reçut au cours des années de son enfance et de son adolescence, marquèrent sa vie par une volonté autodidacte de chercher à étudier et à méditer le contenu de la parfaite LOI que l'Eternel-Dieu a donnée, il y a quelques 35 siècles, à ses illustres ancêtres sur le Mont-Sinaï.

Au mois de Juillet 1965, il immigra avec sa famille au Canada et choisit de s'installer dans la province de Québec. Présentement, il est canadien et québécois. Il habite la ville de Québec, la capitale, où il est au service du gouvernement provincial. Il est membre de la Congrégation Juive du Québec. Il fut, durant les années 1970 et 1971, président des Amitiés Judéo-Chrétiennes de cette ville. Il oeuvre, depuis de nombreuses années, pour la fraternité des hommes. Le contenu de cet ouvrage, en plus des révélations inédites qu'il apporte à tous, est une expression sincère qui tend à atteindre ce but entre tous les descendants de la première créature humaine à laquelle fut donné le nom propre d'Adam.

* * *

"Ceux qui naissent sont destinés à mourir, ceux qui meurent doivent ressusciter, et ceux qui ressusciteront seront jugés, afin qu'on apprenne, qu'on sache et qu'on soit bien convaincu, que LUI, le Tout-Puissant, est le Créateur, l'Auteur de tout, qu'IL voit tout. Il est accusateur, témoin, juge, et c'est LUI qui prononcera le jugement. Béni soit-IL, Chez-LUI, il n'y a pas d'iniquité, pas d'oubli, pas de considération de personne, pas de corruption, mais tout est pesé dans la balance de la justice. Ne crois-pas non plus que la tombe soit un refuge pour toi, car c'est malgré toi que tu as été créé, c'est malgré toi que tu as vu le jour, c'est malgré toi que tu vis, c'est malgré toi que tu mourras, et c'est malgré toi qu'au jugement dernier tu seras appelé à rendre compte de tes actions devant le ROI des Rois, le Saint, Béni soit-IL."

*Paroles de Rabbi Elazar Hakapap
(Traité des Principes: 4,29)*

Le Tailleur Ensorcelé et autres contes

par Cholem ALEICHEM
Editions Albin Michel, Paris

"Le rire c'est la santé, les médecins prescrivent le rire!" Telle est, en quelque sorte, la profession de foi de Cholem Aleichem, l'un des trois fondateurs de la littérature yiddish moderne (les deux autres étant Mendel Mokher-Seforim (Mendel: marchand-de-livres, pseudonyme de Cholem-Jacob Abramovitch) et Izhak-Leibouch Peretz).

Cholem Aleichem signifie: Paix sur vous. En adoptant l'antique salut juif comme nom d'écrivain yiddish, Chalom Rabinovitch se présentait en messenger de paix, et c'est l'humour apaisant qu'il déploya telle une bannière. (Jusqu'alors il avait écrit exclusivement en hébreu et signait de son nom réel: Chalom Rabinovitch).

Cholem Aleichem est né le 2 mars 1859) à Péreiéslav en Ukraine. Sa prime jeunesse s'écoula dans la bourgade de Voronovko. Fils d'une famille assez aisée, il fréquenta le "Heder" traditionnel, cette école primaire spécifiquement juive. Il y puisa les premiers rudiments des connaissances jugées indispensables pour tout Juif. Plusieurs de ses condisciples lui servirent d'ailleurs de prototypes pour ses récits d'enfants.

Son père ayant été ruiné, la famille doit quitter la bourgade de Voronovko pour retourner à Péreiéslav. La mère du jeune Cholem y meurt, emportée par une épidémie de choléra. Cholem est âgé de treize ans lorsque son père se remarie. Il est déjà "adulte", puisqu'il vient d'atteindre sa majorité religieuse et le voilà désormais responsable devant Dieu et devant les hommes de ses bonnes et de ses mauvaises actions. Adulte ou non, la tendresse maternelle lui fait cruellement défaut, d'autant plus que sa seconde mère, confirmant la tradition populaire, se révèle une vraie marâtre.

Cependant, très sensible à l'aspect comique de n'importe quelle situation — fût-elle dramatique au fond — le jeune Cholem découvre une source d'humour dans les travers mêmes de sa marâtre. Il note ainsi les malédictions aussi nombreuses que bigarrées dans lesquelles elle excelle et en compose une sorte de lexique qui lui sera fort utile au cours de sa carrière littéraire.

* * *

Enjoué, espiègle, mais aussi grave, voire dramatique, Cholem Aleichem brosse un tableau haut en couleurs de

la vie juive sous l'empire des Tsars. Il semble tirer du néant toute une civilisation engloutie depuis. En d'innombrables romans, nouvelles, contes, pièces de théâtre, monologues, il nous présente une humanité de petites gens ballottés entre le désespoir né de soucis combien quotidiens et les hypothétiques lendemains chantants, dans l'attente prescrite des temps messianiques.

L'univers de Cholem Aleichem, peu connu en Occident, fourmille de personnages qui réussissent ce tour de force: l'évasion, toute verbale il est vrai, du ghetto où ils se trouvent entassés. Mais cet univers "dont quichottesque" fut aussi le monde des derniers des justes. . .

Cholem Aleichem a été appelé le "Mark Twain juif", mais il peut aussi être comparé à Molière, pour le don d'observation, ou à Rabelais, pour le style. Son irrésistible humour, bien que spécifiquement juif, mérite une audience universelle. Son oeuvre est traduite dans presque toutes les langues et il n'était que juste de présenter aux lecteurs français un recueil de ses contes et récits qui comptent parmi les meilleurs de la littérature yiddish.

Les Mariages Mixtes

par ANDRÉ E. ELBAZ
Jean Grassin Editeur, Paris

M. André Elbaz, professeur associé de littérature française à l'Université de Carleton à Ottawa depuis 1965, Docteur ès-lettres Sorbonne, auteur de nombreux articles sur les littératures française et américaine et sur les séphardim au Canada, aux Etats-Unis, en France, en Israël, vient de faire publier par Jean Grassin Editeur, Paris, son dernier ouvrage sur "Les Romanciers Juifs Américains et les mariages mixtes".

Cet ouvrage est à la disposition du public à Montréal, aux Librairies Renaud-Bray et Maor.

D'une actualité brûlante, cette étude met à jour le problème de plus en plus étendu des mariages mixtes et interconfessionnels.

Nous donnons ci-après des extraits de l'introduction de cet ouvrage, qui permettront aux lecteurs d'entrevoir l'importance du problème posé.

Les principaux titres des divers chapitres de cet intéressant travail, sont: "Les partenaires des mariages mixtes"; "Problèmes créés par les mariages mixtes"; "Les Romanciers Juifs Américains face aux mariages mixtes"; "L'âge des romanciers juifs américains"; "Conclusion".

* * *

"Dans la société américaine, les mariages mixtes soulèvent encore nombre d'objections. En général, les familles, le milieu social s'y opposent pour des raisons traditionnelles — on se marie dans son propre groupe, aux Etats-Unis comme ailleurs — et surtout pour des raisons religieuses. Aux Etats-Unis, la religion tient une place importante dans la vie sociale: il est de bon ton d'appartenir à une "church", le mot "church" désignant aussi bien une synagogue lorsqu'il s'agit d'un juif. Le mot "athée" a, dans ce pays, une résonance désagréable, il semble indécent. Un Américain respectable est protestant, catholique ou juif. Or ces trois religions s'opposent, à divers degrés, au principe même du mariage mixte.

Le point de vue juif

En ce qui concerne la religion juive, il y a eu une évolution historique très nette. Les mariages mixtes n'étaient pas interdits dans l'ancien Israël. Ainsi la Bible nous montre un personnage aussi illustre que Moïse, le législateur des Hébreux, épousant d'abord une femme madianite, (Exode 2,21) puis, plus tard, une deuxième femme étrangère, une Ethiopienne (Nombres 12, 1). Même un texte tardif comme le Deutéronome considère avec sérénité les mariages des Israélites avec les captives qu'ils ramènent avec leur butin de guerre (21, 10-13). On pourrait multiplier les exemples, mais qu'il suffise de rappeler le plus célèbre, celui de Ruth, cette Moabite qui épouse Booz, et dont le roi David sera un des descendants.

La situation change à partir du cinquième siècle avant Jésus-Christ. On trouve déjà dans les textes bibliques les moins anciens, de nombreux passages flétrissant les mariages mixtes. En effet, c'est dans le Deutéronome que l'on peut lire le premier commandement hébraïque interdisant légalement les mariages mixtes: "Tu ne contracteras pas de mariage avec elles (les nations voisines), tu ne donneras pas ta fille à leur fils. ni ne prendras leur fille pour ton fils." (7, 1-4) Le

(Lire la suite à la page 22)

verset suivant donne la raison de cet interdit: "Car ton fils serait détourné de ma voie. Il servirait d'autres dieux..."

A cette époque, le peuple hébreu est en contact avec d'autres nations païennes. Épouser une étrangère, c'était courir le risque d'être influencé par le mode de vie des idolâtres. Il fallait empêcher les Hébreux de dégrader leurs mœurs. Cette législation n'avait d'autre but que d'assurer l'unité et la solidarité religieuse du peuple; "elle n'avait rien à voir avec les notions de supériorité raciale ou même de pureté".

L'indication est claire: l'interdiction des mariages mixtes n'est pas basée sur la supériorité raciale des juifs, puisque tout converti peut épouser une femme juive, et vice-versa. La deuxième opinion reprend le souci de pureté religieuse. Cette crainte de l'immoralité, symbolisée par l'idolâtrie, est exprimée à plusieurs reprises dans le Talmud, et notamment dans le traité Avoda Zara où l'on peut lire: "Toutes ces interdictions des femmes païennes sont causées par la crainte de l'idolâtrie" (p. 32). A partir de l'époque, talmudique, le mariage mixte est considéré comme un acte illégal, un péché et une trahison du peuple juif. Son interdiction n'a pas été levée jusqu'à nos jours.

* * *

La chrétienté, de son côté, n'a pas été moins intransigente. Le mariage mixte n'est toléré, dans la plupart des pays européens, qu'après la Révolution française. En Allemagne, il est légalisé en 1875 seulement, pour être de nouveau interdit par les lois de Nuremberg en 1935. Il faut attendre la Révolution bolchévique pour qu'un juif puisse légalement épouser une chrétienne en Russie, tandis qu'en Pologne, en Lithuanie et en Yougoslavie, ce genre d'unions reste prohibé jusqu'en 1940.

Cependant, chez les juifs, cette interdiction des mariages mixtes ne revêt jamais un caractère raciste: un "gentil" peut épouser une juive s'il se convertit au judaïsme.

Le Judaïsme américain contemporain est divisé en trois tendances — orthodoxe, conservatrice, réformée — chacune adoptant une position nuancée sur tout ce qui touche à la vie juive et, en particulier, sur les mariages mixtes.

Les conservateurs sont également hostiles aux mariages mixtes, mais

(Suite de la page 21)

d'une manière moins intransigente que les orthodoxes. Un rabbin conservateur refuse, lui aussi, de "sanctifier" un mariage si les époux ne sont pas tous les deux juifs. Par contre, la procédure pour la conversion est plus souple.

Le rabinat réformé n'est pas unanime comme les rabinats orthodoxe ou conservateur. De nombreux rabbins réformés acceptent de célébrer des mariages mixtes. Ils n'exigent des prosélytes ni de longues études, ni la circoncision pour les hommes, ni le bain rituel pour les femmes. Bien entendu ils acceptent de convertir des candidats au mariage.

Le point de vue catholique

"Partout et avec la plus grande sévérité, l'Eglise interdit les mariages des personnes baptisées, dont l'une est catholique et l'autre membre d'une secte schismatique ou hérétique". Jusqu'en 1970, cette opposition aux mariages entre chrétiens de "dénominations" différentes devenait bien entendu encore plus sévère lorsqu'il s'agissait de mariages entre catholiques et juifs.

Cependant, depuis le 1er Octobre 1970, la procédure a été assouplie. Tout en soulignant les difficultés inhérentes à de telles unions, l'Eglise n'exige plus de l'époux non-catholique la promesse de baptiser ou d'élever les enfants à naître dans la religion catholique. Elle permet également la célébration des mariages mixtes à l'église sans autorisation préalable. Néanmoins, cette libéralisation reste partielle et les mariages mixtes sont toujours déconseillés.

Le point de vue protestant

A la suite d'une enquête auprès de pasteurs protestants de toutes dénominations, effectuée sur tout le territoire des Etats-Unis, Albert Gordon arrive à la conclusion que les protestants "s'opposent catégoriquement aux mariages mixtes en général, et aux mariages avec des catholiques en particulier".

Mais les protestants s'avèrent aussi hostiles aux mariages avec des non-chrétiens, et notamment avec des juifs.

Curieusement, il apparaît ainsi que l'hostilité aux mariages mixtes est in-

versement proportionnelle à la force numérique de chaque communauté religieuse. Les juifs, six millions en tout, se sentent les plus menacés par ces unions qui risqueraient de causer leur absorption dans la masse de la population américaine. Nous avons vu que leur intransigence avait des causes historiques très anciennes. Les catholiques et les protestants, forts de leur nombre, ne peuvent redouter le danger de dissolution, puisqu'ils représentent le gros de la population américaine.

La judaïcité américaine en péril?

Jusqu'au début du vingtième siècle, les juifs vivaient dans un ghetto social imposé par la société non-juive qui les excluait. Dans ces conditions, un juif ne pouvait faire de mariage mixte, puisque la société chrétienne lui était fermée. Dans l'Amérique contemporaine, les juifs ne sont ni persécutés ni frappés d'ostracisme. Ils sont même à la mode, si l'on peut dire. Le folklore juif a envahi la télévision, les spectacles et même l'humour américains, et personne n'y voit malice. Les juifs vivant maintenant en contact permanent avec leurs compatriotes chrétiens, des mariages mixtes se produisent inéluctablement, de plus en plus nombreux.

Nous vivons actuellement dans une ère de décolonisation: les peuples minoritaires, les races autrefois soumises ou méprisées en raison de leur couleur ou de leur religion se sont vu reconnaître une dignité qu'on leur avait niée jusqu'à présent. Plus particulièrement, la naissance de l'Etat d'Israël a conféré aux juifs une petite auréole de gloire et de respectabilité. Les juifs sont devenus plus "normaux", plus acceptables pour leurs compatriotes non-juifs. Si l'on ne se marie pas avec un être que l'on méprise, le jeune Américain moyen n'a par contre plus de raisons majeures de s'opposer à un mariage avec un juif.

Dans l'ensemble, la société américaine s'est libéralisée depuis la Deuxième Guerre Mondiale, et les Juifs américains s'assimilent de plus en plus, dans la mesure où ils se sentent acceptés.

(Lire la suite à la page 23)

Nous d'Edmond Fleg

par ANDRÉ NEHER

Lorsque deux fois par semaine, sur la grande route entre Jérusalem et Tel-Aviv, je passe devant la stèle d'Edmond Fleg, ce nom, inscrit ici, sur cette colline entourée de six millions d'arbres et qui constitue presque le centre géographique du pays, reliant la montagne à la plaine et le Neguev à la Galilée, ce nom, je ressens qu'il n'appartient pas seulement à l'histoire passée d'Israël, mais à son aujourd'hui, aux forces qui, dans ses préoccupations les plus actuelles, orientent Israël vers l'avenir et ses chants nouveaux.

Ce qui a été exprimé et ressenti, il y a quelques mois, lors de la pose de la première pierre du "Centre Edmond Fleg" à l'Université hébraïque de Jérusalem, s'est confirmé et fortifié: la présence d'Edmond Fleg en Israël devient chaque jour plus intense. J'en fais l'expérience à l'Université de Tel-Aviv et dans de nombreux kibboutsim religieux, mais aussi laïcs, où j'évoque fréquemment, dans les cours et dans les séminaires, l'oeuvre d'Edmond Fleg: ce n'est pas en étranger que son nom y est accueilli, mais en Maître que l'on a lu, que l'on sait interpréter et auprès duquel on vient chercher leçon et lumière. Et je sais qu'il en est de même dans d'autres universités, dans d'autres kibboutsim, dans de nombreux lycées à travers le pays.

Cela est dû évidemment, à la diffusion de "l'Anthologie des textes" d'Edmond Fleg, publiée en hébreu il y a trois ans, et qui a fait son chemin auprès du public de lecteurs israéliens. Cela est dû également à l'afflux d'olim venus récemment de France: à l'échelle des parents, ils font partie de la génération formée par Edmond Fleg et se sentent organiquement rattachés aux "Éclaireurs israéliens" qui "montèrent", il y a vingt-cinq ans, lorsque Fleg était leur chef; à l'échelle des jeunes, ils possèdent dans leur bibliothèque l'oeuvre d'Edmond Fleg et aiment la lire et en parler avec leurs camarades nés dans le pays ou venus depuis plus longtemps.

Mais cela est dû à quelque chose de plus profond encore, que je ressens au cours de nombreux entretiens avec les jeunes Israéliens surtout, les étudiants qui luttent aux frontières, sur les bords du canal de Suez, sur les rives du Jourdain, sur les hauteurs du Golan, et trop souvent meurent là-bas au combat, avec leurs parents aussi qui ont connu Auschwitz, et, maintenant, sont interpellés et menacés par le mon-

de qui les entoure en Israël, comme ils l'étaient lorsque l'Europe interpellait, menaçait et finalement exterminait les Juifs. Une sourde nostalgie affleure aujourd'hui un peu partout, en Israël: celle de connaître le sens de la souffrance juive, son pourquoi et sa finalité, le secret de sa permanence qui ne lâche pas ceux qui croyaient, en construisant l'Etat, l'avoir vaincue à jamais; le mystère aussi de la souffrance personnelle, de sa signification et de son dépassement, qui permettent aux parents de vivre et d'oeuvrer comme si leurs enfants morts ne survivaient pas dans cette vie et dans cette oeuvre.

Ai-je besoin de préciser qu'à la nostalgie de ces questions font écho, non comme une réponse, qu'il n'eût lui-même pas aimé formuler de manière dogmatique, mais comme une invitation à réfléchir, à oeuvrer et à vivre, les leçons d'Edmond Fleg, ses poèmes et ses récits et ses romans et ses essais dans lesquels se déroule la perpétuelle lutte de la souffrance mise au défi par l'espérance?

Nos grandes options Politiques et Constitutionnelles

Par Richard ARES, S.J.

Les Editions Bellarmin

8100, Bd. St-Laurent, Montréal 351

Le titre de ce volume est: Nos grandes options politiques et constitutionnelles. Me plaçant du point de vue du bien et de l'avenir de la communauté canadienne-française, je voudrais présenter ici un tableau d'ensemble des principales options qui s'offrent à elle, en analyser les avantages et les inconvénients, les possibilités et les difficultés, bref faire le bilan du pour et du contre.

Les options dont il sera ici question vont vraiment au fond des choses et de plus sont permanentes. Elles portent moins sur les modifications de détails à opérer dans la constitution canadienne que sur la place même à occuper par la communauté canadienne-française dans ou hors de la Confédération. Elles sont d'abord politiques, en ce sens qu'elles déterminent un mode de vivre ensemble au Canada, en particulier avec la communauté anglophone; elles ne deviennent constitutionnelles que par la suite, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'instituer juridiquement ce mode de vivre ensemble, plus précisément les rapports entre les

diverses communautés ainsi que les règles de gouvernement. En d'autres termes, ces options ont pour objectif moins une constitution à reviser qu'un pays à bâtir, moins un fédéralisme plus ou moins rénové, décentralisé, flexible et rentable que les projets d'avenir nourris par les communautés anglophone et francophone, tant pour le Canada que pour le Québec.

C'est dire que, dans l'éventail de ces projets collectifs, quatre termes sont à considérer: Canada, Québec, communauté anglophone et communauté francophone. Selon qu'il y a volonté ou d'associer ou de séparer les réalités que ces termes expriment, des projets différents naissent. Ils sont présentement aussi au nombre de quatre, et ce sont ceux-là qu'il nous faut examiner ici.

Le premier vise à faire du Canada un pays entièrement de langue anglaise, et donc à assimiler la communauté francophone et à faire du Québec une province comme les autres: c'est le projet du nationalisme anglophone, que nous appellerons ici option Canada. Le deuxième cherche à s'élever au dessus des visées nationalistes des deux communautés linguistiques et présente comme idéal à poursuivre une société politique, de type fédératif, qui reconnaîtrait la langue de l'une et de l'autre: c'est le projet du nationalisme canadien, que nous désignerons sous le nom d'option Canada bilingue. Le troisième est celui de la communauté canadienne-française qui, tout en désirant survivre et s'épanouir par tout le Canada, veut avant tout s'appuyer sur le Québec: c'est le projet du nationalisme canadien-français, auquel convient le titre d'option Canada français. Le quatrième, enfin, s'est donné pour objectif de faire accéder le Québec à la complète souveraineté, à l'indépendance, quitte à l'inviter ensuite à s'associer librement avec qui il voudra: c'est le projet du nationalisme québécois, déjà connu sous le nom d'option Québec.

Dans la vie de la société canadienne actuelle, ces quatre projets sont en cours s'entremêlent et s'affrontent. Le succès de l'un signifie pour les autres affaiblissement, sinon échec. La priorité appartient au Canada dans les deux premiers, au Québec dans les deux autres. Majoritaires dans le premier projet, les anglophones ne forment plus qu'une infime minorité dans le quatrième; et c'est dans une situation contraire que se retrouvent les francophones.

(Lire la suite à la page 24)

Pour la communauté canadienne-française, du moins pour celle du Québec, la seule qui soit numériquement assez forte et politiquement assez organisée pour jouir d'une certaine liberté de choix, ces quatre projets constituent autant d'options. Elle peut, si elle le veut, choisir, soit de s'assimiler dans une nation canadienne entièrement anglophone, soit de se contenter d'une reconnaissance de sa langue par tout le pays, soit de concentrer ses efforts sur le Québec afin de lui garder son caractère distinctif, soit enfin de lutter pour faire l'indépendance du Québec.

Sans doute, toutes ces options visent des projets dont les difficultés de réalisation varient grandement de l'un à l'autre, mais le fait nouveau et important est qu'elles existent et que maintenant la communauté canadienne-française n'est plus bornée dans ses choix à la tragique alternative qui fut longtemps son lot historique: survivre ou mourir. Mais, si elle peut aujourd'hui s'offrir ce luxe de considérer plusieurs options politiques, elle le doit à sa nouvelle volonté de vivre et de s'affirmer au Québec. En ces dernières années, la vie, longtemps contenue et canalisée, a éclaté de toutes parts, faisant craquer les institutions en place, tant civiques que religieuses. Le Québec vit une véritable Renaissance, qui charrie à la fois le meilleure et le pire. Devenu ambitieux et impatient, le nationalisme a désormais les yeux fixés sur l'Etat, — l'Etat québécois — qu'il veut conquérir et faire servir à ses fins. Rien d'étonnant, alors, qu'il conteste aussi énergiquement cette vieille institution qu'est la Confédération et qu'il revendique pour les Canadiens français et pour le Québec une nouvelle et plus grande place dans l'histoire.

Sur ce phénomène on a beaucoup écrit, chaque option suscitant ses défenseurs et ses auteurs. Il a même été à l'origine de grandes enquêtes, comme celles qu'ont poursuivies la Commission sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay, de 1953 à 1956), la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton-Gagnon (six volumes, dont l'un intitulé, Québec, the Threat of Separation), l'équipe du journal *Le Devoir* (numéros spéciaux du 30 juin 1967, "Le Québec dans le Canada de demain", et du 30 Décembre 1970, "Le Québec qui se fait", le Comité spécial mixte du Sénat et de

la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, en 1970-1971 (Procès-verbaux et témoignages, 93 fascicules), enfin le Comité parlementaire de la Constitution et la Commission permanente de la Constitution établis par le gouvernement québécois, sans parler des nombreux mémoires soumis par ce dernier lors des conférences fédérales-provinciales.

Enorme est donc la masse documentaire. Aussi n'est-il pas du tout question de reprendre ici ces enquêtes et ces travaux; ni, non plus, de refaire un nouveau plaidoyer soit pour, soit contre telle ou telle option: d'autres l'ont fait beaucoup mieux que je ne le pourrais faire. Je doute fort, par ailleurs, que ce soit là, aujourd'hui, l'oeuvre la plus utile à entreprendre. Mon propos est différent. Sur chacune de ces options, devenues parties permanentes et intégrantes de notre histoire, je voudrais présenter un dossier qui, à partir autant que possible des paroles mêmes de ses partisans et de ses adversaires, aide à comprendre pourquoi et comment elle se pose et quelles en seraient les conséquences pour l'avenir. Au moment où, par suite de la détérioration des rapports entre les communautés anglophone et francophone, le Canada traverse une grave crise mettant en danger jusqu'à son existence, et où le Québec cherche à prendre son élan vers un destin politique propre, il m'a semblé que la confection d'un pareil dossier pourrait rendre quelques services à ceux qui aimeraient se renseigner sur ce qu'on a appelé notre problème numéro un et le plus explosif de l'heure présente.

Oeuvres Théâtrales

par Gustave Lamarche de l'Académie canadienne-française

Tome Premier: Théâtre Varié
Les Presses de l'Université Laval,
Québec

L'oeuvre théâtrale du Père Gustave Lamarche, publiée au Québec à cette heure post-cléricale, sinon post-chrétienne, apparaîtra à plusieurs comme un anachronisme. Poèmes dramatiques d'inspiration biblique ou tragédies antiques, oeuvre fondamentalement chrétienne: il y a de quoi heurter de front une certaine intelligentia du temps présent. On dit qu'au moyen-âge le théâtre est sorti de l'Eglise, et que l'Eglise ne le lui a jamais pardonné. Il n'est pas étonnant que, de siècle en siècle, depuis lors, elle ait eu le désir de

le récupérer, non pas comme un huitième sacrement, mais comme l'un des lieux privilégiés de la rencontre des hommes avec leur destin. Les tentatives faites en ce sens sont nombreuses, depuis le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban jusqu'au récent Procès à Jésus de Diego Fabbri, en passant par le Polyucte de Corneille, les pièces bibliques de Racine, et les oeuvres quasi oubliées d'Henri Ghéon.

La Bible et le monde de la foi peuvent-ils fournir, encore aujourd'hui, des sujets susceptibles d'une transposition dramatique vraiment significative et captivante? Y a-t-il place pour de nouvelles oeuvres qui ne soient pas de plates répétitions de mythes ou de récits dépassés? Pour ce qui nous regarde, faut-il accueillir l'oeuvre de Gustave Lamarche comme l'héritage plus ou moins acceptable d'un obscur moyen âge québécois? comme le résidu d'une théocratie que l'on voudrait avoir oubliée? ou comme l'accident aérien produit par un vieil avion dans une société post-industrielle? L'athéisme militant y verra l'oeuvre aliénante d'un grand esprit dans une société désormais "désaliénée", c'est-à-dire revenue sur terre et rivée enfin strictement aux seules valeurs terrestres.

Dans une telle hypothèse, l'accident aérien ou céleste serait l'oeuvre consciente et délibérée d'un dangereux récidiviste. Les six pièces de Gustave Lamarche publiées constituent environ le huitième de son oeuvre dramatique qui compte plus de cinquante pièces. On nous annonce que le premier volume sera suivi de quatre autres; et l'on verra alors l'éventail varié des sources bibliques, mystiques et historiques où s'inspire l'imagination de l'auteur.

* * *

Le problème fondamental soulevé par ces pièces est celui d'une vision du monde où Dieu occupe la première place. Perspective tout à fait contestable et régulièrement contestée depuis des siècles. Claudel, se mettant dans la peau de ses interlocuteurs, commençait ainsi, en 1920, son *Chemin de la Croix*:

"C'est fini. Nous avons jugé Dieu et nous l'avons condamné à mort. Nous ne voulons plus de Jésus-Christ avec nous, car il nous gêne. Nous n'avons plus d'autre roi que César! d'autre loi que le sang et l'or!"